

PROJET DE LOI DE FINANCES

120

Les politiques publiques :
crédits et performances

LES POLITIQUES PUBLIQUES

SOMMAIRE

Missions et programmes du budget général de l'État en 2012

Action extérieure de l'État

Administration générale et territoriale de l'État

Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales

Aide publique au développement

Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation

Avances à l'audiovisuel public

Charge de la dette et trésorerie de l'État

Concours financiers de l'État aux collectivités territoriales

Conseil et contrôle de l'État

Culture

Défense

Direction de l'action du Gouvernement

Écologie, développement et aménagement durables

Économie

Enseignement scolaire

Gestion des finances publiques et des ressources humaines

Immigration, asile et intégration

Justice

Médias, livre et industries culturelles

Outre-mer

Politique des territoires

Prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne

Recherche et enseignement supérieur

Régimes sociaux et de retraite

Santé

Sécurité

Sécurité civile

Solidarité, insertion et égalité des chances

Sport, jeunesse et vie associative

Travail et emploi

Ville et logement

Les missions et programmes du budget général de l'État pour 2012

Projet de loi de finances initiale

Action extérieure de l'État	Action de la France en Europe et dans le monde		Diplomatique culturelle et d'influence		Français à l'étranger et affaires consulaires		Présidence française du G20 et du G8		
Administration générale et territoriale de l'État	Administration territoriale	Vie politique, culturelle et associative	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur						
Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales	Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires		Forêt	Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation		Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture			
Aide publique au développement	Aide économique et financière au développement		Solidarité à l'égard des pays en développement		Développement solidaire et migrations				
Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation	Liens entre la Nation et son armée		Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant		Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale				
Conseil et contrôle de l'État	Conseil d'État et autres juridictions administratives			Conseil économique, social et environnemental		Cour des comptes et autres juridictions financières			
Culture	Patrimoines	Création	Transmission des savoirs et démocratisation de la culture						
Défense	Environnement et prospective de la politique de défense			Préparation et emploi des forces		Soutien de la politique de la défense		Équipement des forces	
Direction de l'action du Gouvernement	Coordination du travail gouvernemental	Protection des droits et libertés	Moyens mutualisés des administrations déconcentrées						
Écologie, développement et aménagement durables	Infrastructures et services de transports		Sécurité et circulation routières	Sécurité et affaires maritimes	Météorologie	Urbanisme, paysages, eau et biodiversité		Information géographique et cartographique	
	Prévention des risques	Énergie, climat et après-mines	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer						
Économie	Développement des entreprises et de l'emploi		Tourisme	Statistiques et études économiques	Stratégie économique et fiscale				
Engagements financiers de l'État	Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)		Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)		Épargne	Majoration de rentes			
Enseignement scolaire	Enseignement scolaire public du premier degré	Enseignement scolaire public du second degré	Vie de l'élève	Enseignement privé du premier et du second degrés		Soutien de la politique de l'éducation nationale	Enseignement technique agricole		
Gestion des finances publiques et des ressources humaines	Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local		Stratégie des finances publiques et modernisation de l'État		Conduite et pilotage des politiques économique et financière		Facilitation et sécurisation des échanges	Entretien des bâtiments de l'État	
	Fonction publique								
Immigration, asile et intégration	Immigration et asile		Intégration et accès à la nationalité française						
Justice	Justice judiciaire	Administration pénitentiaire	Protection judiciaire de la jeunesse	Accès au droit et à la justice	Conduite et pilotage de la politique de la justice		Conseil supérieur de la magistrature		
Médias, livre et industries culturelles	Presse	Livre et industries culturelles	Contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique			Action audiovisuelle extérieure			
Outre-mer	Emploi outre-mer		Conditions de vie outre-mer						
Politique des territoires	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire				Interventions territoriales de l'État				
Pouvoirs publics	Présidence de la République	Assemblée nationale	Sénat	La chaîne parlementaire	Indemnités des représentants français au Parlement européen		Conseil constitutionnel	Haute Cour	Cour de justice de la République
Provisions	Provision relative aux rémunérations publiques		Dépenses accidentelles et imprévisibles						
Recherche et enseignement supérieur	Formations supérieures et recherche universitaire		Vie étudiante	Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires		Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources		Recherche spatiale	
	Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables			Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle		Recherche duale (civile et militaire)	Recherche culturelle et culture scientifique	Enseignement supérieur et recherche agricoles	
Régimes sociaux et de retraite	Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres		Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins		Régime de retraite des mines, de la Seita et divers				
Relations avec les collectivités territoriales	Concours financiers aux communes et groupements de communes		Concours financiers aux départements	Concours financiers aux régions	Concours spécifiques et administration				
Remboursements et dégrèvements	Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)		Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)						
Santé	Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins			Protection maladie					
Sécurité	Police nationale		Gendarmerie nationale						
Sécurité civile	Intervention des services opérationnels		Coordination des moyens de secours						
Solidarité, insertion et égalité des chances	Lutte contre la pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentations sociales		Actions en faveur des familles vulnérables		Handicap et dépendance	Égalité entre les hommes et les femmes	Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative		
Sport, jeunesse et vie associative	Sport	Jeunesse et vie associative							
Travail et emploi	Accès et retour à l'emploi	Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail		Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail			
Ville et logement	Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables		Aide à l'accès au logement		Développement et amélioration de l'offre de logement		Politique de la ville et Grand Paris		

■ Missions ministérielles

■ Missions interministérielles

ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT

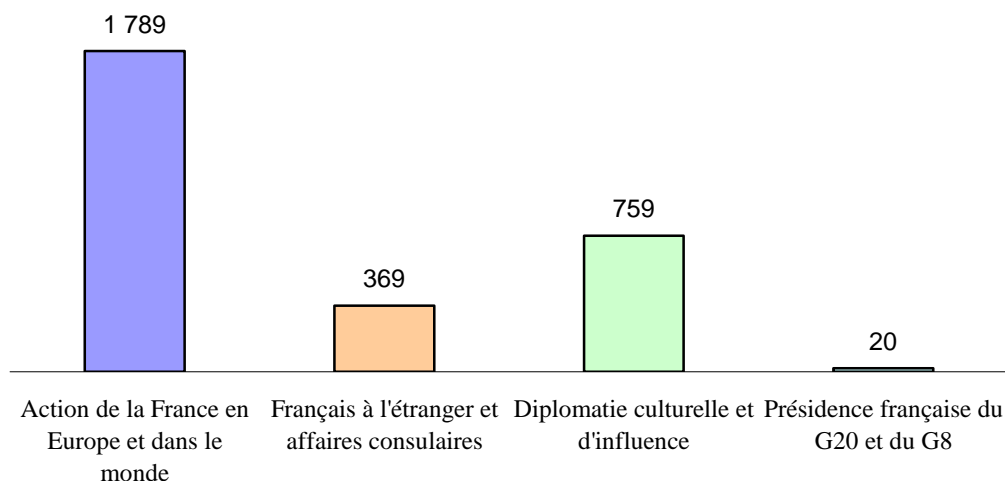
Autorisations d'engagement : 2,91 milliards d'euros
Crédits de paiement : 2,94 milliards d'euros

Emplois de l'État : 12 644 équivalents temps plein travaillé (ETPT)
Emplois des opérateurs : 6 767 équivalents temps plein (ETP)

La mission « Action extérieure de l'État » regroupe les crédits destinés à financer l'action diplomatique et consulaire de la France ainsi que la politique culturelle et d'influence de la France à l'étranger. Elle comporte également les crédits destinés à financer les dépenses afférentes à la présidence française du G20 et du G8. La dotation de cette mission dans le projet de loi de finances pour 2012 est de 2 936 millions d'euros en crédits de paiement.

1. Présentation de la mission et de ses objectifs

Répartition des crédits de paiement par programme en PLF pour 2012
(en millions d'euros)



Principales orientations et réformes pour les années 2012

Plafonds de la mission en 2011 et 2012

En millions d'euros	LFI 2011 (hors CAS Pensions)	Annuité LPFP 2012 (hors CAS Pensions)	PLF 2012 constant (hors CAS Pensions)	PLF 2012
Autorisations d'engagement	2 835	2 769	2 769	2 914
Crédits de paiement	2 837	2 791	2 791	2 936

2.1. Évolution des crédits et des emplois

Le plafond de la mission « Action extérieure de l'État » respecte strictement l'annuité 2012 du budget triennal.

Les crédits ouverts au profit du programme « Action de la France en Europe et dans le monde » permettront à la France de répondre à ses engagements internationaux, en particulier le financement des opérations de maintien de la paix et le maintien de la présence française dans des organisations internationales. Ils intègrent également l'essentiel des moyens consacrés au fonctionnement du réseau diplomatique, consulaire, culturel et de coopération. Les autres lignes de dépenses (crédits de coopération de sécurité, crédits de fonctionnement) traduisent les orientations fixées dans le cadre du triennal.

La dotation du programme « Français à l'étranger et affaires consulaires » permettra notamment d'assurer l'action consulaire et la prise en charge par l'État des études pour les élèves français scolarisés dans les lycées du réseau des établissements de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger conformément à la volonté du Président de la République.

Les crédits ouverts au titre du programme « Diplomatie culturelle et d'influence » permettront de poursuivre l'effort initié en 2008 au titre de la modernisation du réseau de l'action culturelle extérieure de la France. À ce titre, l'Institut français renforcera sa place d'opérateur de la promotion de l'influence culturelle et intellectuelle de la France, l'expérimentation de fusion avec 13 services culturels débutant dès le 1^{er} janvier 2012.

Enfin, le programme créé spécifiquement en 2011 pour la présidence française du G20-G8 sera doté de 20 millions d'euros de crédits de paiement pour couvrir le solde des dépenses engagées en 2011.

Au niveau du ministère (mission « Action extérieure de l'État » et programme « Solidarité avec les pays en développement » de la mission « Aide publique au développement »), le schéma d'emploi prévoit une suppression de 140 ETP en 2012.

Le ministère des Affaires étrangères et européennes continuera de mettre en œuvre les réformes initiées précédemment :

- la mise en œuvre des services communs de gestion au sein des postes diplomatiques permet de regrouper et de rationaliser les fonctions support de l'ensemble des services de l'État à l'étranger ;
- le ministère poursuivra la mise en œuvre d'une politique de professionnalisation et de fiabilisation de la gestion des contributions internationales consistant à recentrer ses contributions, à développer des outils de gestion et de pilotage et à évaluer systématiquement l'impact de l'action des organisations financées par la France ;
- l'adaptation permanente du réseau consulaire, dans la continuité de celle engagée depuis plusieurs années permettra le renforcement de notre dispositif, en priorité dans les pays émergents. Cette adaptation se traduit également par la mise en place d'expériences de regroupements d'activité

- (visas, état-civil, nationalité) dans des pays à réseau ou à travers la constitution de pôles consulaires régionaux (Vienne, Guatemala, Buenos Aires et San Jose) ;
- la dynamique de réforme engagée ces dernières années dans le domaine de la diplomatie culturelle et d'influence sera consolidée à travers l'action de l'Institut français, « clé de voûte » de cette rénovation. Cette modernisation du réseau culturel et de coopération se poursuit à travers la fusion des services de coopération et d'action culturelle (SCAC) et des établissements à autonomie financière (EAF) et le renforcement de l'adéquation du réseau avec nos priorités sectorielles et géographiques (recherche de synergies avec le réseau des Alliances, réflexion sur l'évolution de notre dispositif d'assistance technique).

2.2. Opérateurs rattachés à la mission

Trois opérateurs sont rattachés à la mission et relèvent du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence ».

Deux opérateurs (établissements publics à caractère industriel et commercial) sont issus de la loi du 27 juillet 2010 relative à l'Action extérieure de l'État :

- Campus France qui va se substituer à l'association Egide et au groupement d'intérêt public Campus France. Cet opérateur sera en charge de la promotion du système d'enseignement supérieur et de formation professionnelle française et de l'accueil des étudiants étrangers ;
- L'Institut français qui s'est substitué au 1^{er} janvier 2011 à CulturesFrance et qui a pour mission la promotion à l'étranger de la culture française, de la langue française ainsi que des idées, des savoirs et de la culture scientifique français.

Le troisième opérateur est l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) relevant également du programme « Diplomatie culturelle et d'influence ». Créée en 1990, l'AEFE a pour objet, notamment, d'assurer en faveur des enfants français résidant à l'étranger le service public d'éducation et de contribuer au rayonnement de la langue et de la culture françaises.

Ministre concerné :

- Ministre d'État, Ministre des Affaires étrangères et européennes

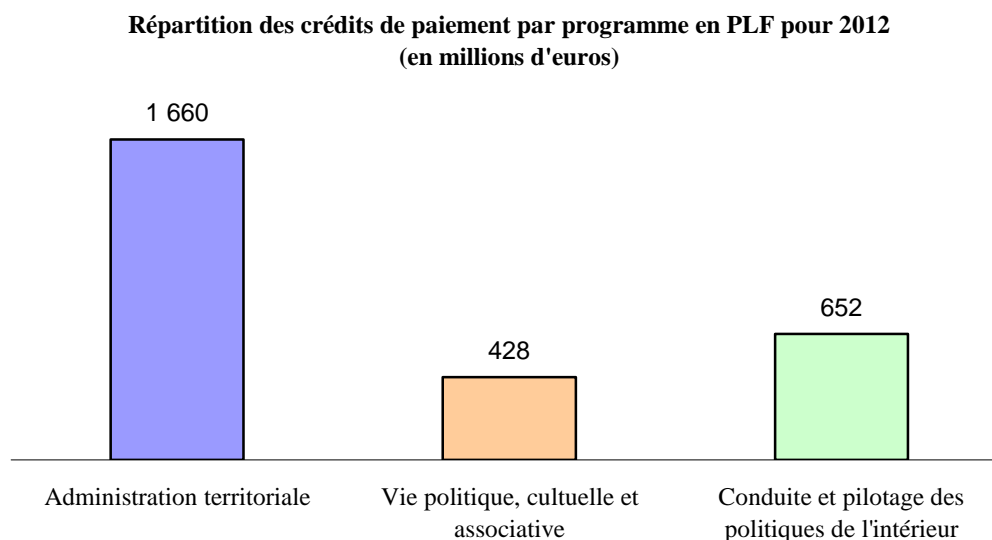
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TERRITORIALE DE L'ÉTAT

Autorisations d'engagement : 2,75 milliards d'euros
Crédits de paiement : 2,74 milliards d'euros

Emplois de l'État : 33 020 équivalents temps plein travaillé (ETPT)
Emplois des opérateurs : 330 équivalents temps plein (ETP)

La mission « Administration générale et territoriale de l'État » regroupe les crédits nécessaires au fonctionnement des préfetures, au pilotage des politiques du ministère de l'Intérieur et à l'exercice de la citoyenneté (élections, vie politique et cultes). En 2012, cette mission comportera les crédits relatifs à l'organisation des scrutins présidentiel et législatif.

1. Les crédits par programme en 2012



2. Principales orientations et réformes pour l'année 2012

Plafonds de la mission en 2011 et 2012

<i>En millions d'euros</i>	LFI 2011 (hors CAS Pensions)	Annuité LPFP 2012 (hors CAS Pensions)	PLF 2012 constant (hors CAS Pensions)	PLF 2012
Autorisations d'engagement	2 068	2 441	2 208	2 745
Crédits de paiement	1 947	2 184	2 200	2 740

2.1. Évolution des crédits et des emplois

La progression des moyens de la mission en 2012, par rapport à la LFI 2011, vise essentiellement à financer les élections présidentielles et législatives du printemps 2012 (environ 330 millions d'euros).

L'écart à l'annuité 2012 de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) s'explique par :

- l'anticipation, dès 2011, de la signature du bail des futurs locaux devant accueillir une partie des services de l'administration centrale du ministère de l'Intérieur : les autorisations d'engagement (243,7 millions d'euros) initialement prévues en 2012 ne sont donc plus nécessaires ;
- un abondement de 5 millions d'euros pour le financement du déménagement de l'administration centrale et l'aménagement des nouveaux locaux ;
- la mise en place du Conseil national des activités privées de sécurité (Cnaps) dont la subvention est fixée à 10,5 millions d'euros.

L'année 2012 se traduira par la poursuite des efforts de rationalisation et de modernisation d'ores et déjà engagés et par le renforcement de l'attention portée à la qualité de l'accueil et des prestations offertes aux usagers des administrations déconcentrées.

Les réformes transversales initiées en 2011 seront poursuivies : optimisation de la fonction achat, mutualisation des fonctions support (gestion des ressources humaines, maintenance immobilière, système d'information). Le relogement d'une partie de l'administration centrale dans le 12^e arrondissement de Paris permettra une rationalisation des implantations immobilières du ministère, dans le respect des normes transversales de surface et de qualité environnementale fixées par le Gouvernement.

Au titre des compétences métier, plusieurs projets de modernisation suivants seront quasiment achevés : c'est notamment le cas du projet « Faeton » visant à dématérialiser la gestion administrative du permis de conduire, à centraliser et à industrialiser sa fabrication ; le nouveau permis, conformément à une directive européenne, entrera en vigueur tout début 2013. 2012 pourra être également

l'année de la mise en place de la carte nationale d'identité électronique, dont le Parlement débat actuellement. La mise en œuvre de ces projets permettra de mieux lutter contre la fraude et de garantir la libre circulation des personnes. Enfin, elle simplifiera les démarches de l'utilisateur.

Ces efforts de modernisation permettent de poursuivre l'effort de non-remplacement d'une partie des départs en retraite : le schéma d'emplois pour 2012 s'établit à - 419 ETP.

2.2. Opérateurs rattachés à la mission

L'Agence nationale pour les titres sécurisés (ANTS) devrait, en 2012, mettre en place la carte nationale d'identité électronique et poursuivre la refonte de l'actuel fichier national du permis de conduire (projet « Faeton »). Son plafond d'emplois est fixé à 116 ETP en 2012, en réduction de 2 ETP par rapport à 2011.

Un nouvel opérateur est rattaché à la mission « Administration générale et territoriale de l'État » à compter de 2012 : le Conseil national des activités privées de sécurité (Cnaps), institué par l'article 31 de la loi du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (Loppsi). Le Cnaps doit permettre de mieux encadrer, en associant les professionnels, le secteur de la sécurité privée, qui connaît une importante expansion. Il exercera, vis-à-vis de ce secteur professionnel, des missions de police administrative (délivrance et retrait des autorisations, agréments et cartes professionnelles), de discipline (sanctions disciplinaires, élaboration d'un code de déontologie), de contrôle des installations et de conseil des entreprises du secteur.

Le Cnaps sera financé par une subvention de l'État inscrite sur le programme « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » à hauteur de 10,5 millions d'euros. Son plafond d'emploi est fixé à 214 ETP, par redéploiement au sein du plafond d'emplois ministériel.

Ministre concerné :

- Intérieur, Outre-Mer, Collectivités territoriales et Immigration

AGRICULTURE, PÊCHE, ALIMENTATION, FORÊT ET AFFAIRES RURALES

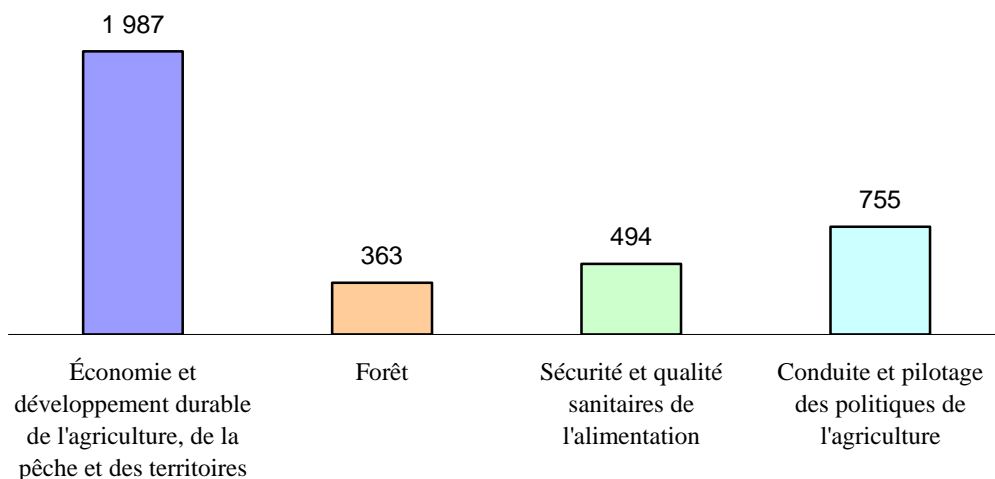
Autorisations d'engagement : 3,57 milliards d'euros
Crédits de paiement : 3,60 milliards d'euros

Emplois de l'État : 14 294 équivalents temps plein travaillé (ETPT)
Emplois des opérateurs : 15 810 équivalents temps plein (ETP)

La mission « Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales » accompagne les évolutions des secteurs de l'agriculture, de la forêt et de la pêche, en conciliant les trois objectifs suivants : gestion durable des ressources et aménagement du territoire, pérennité et compétitivité de la production agricole et sécurité alimentaire. Outre les aides au secteur agricole, elle finance des structures de promotion et de conseil ainsi que des services régulateurs.

1. Les crédits par programme en 2012

Répartition des crédits de paiement par programme en PLF pour 2012
(en millions d'euros)



2. Principales orientations et réformes pour l'année 2012

Plafonds de la mission en 2011 et 2012

<i>En millions d'euros</i>	LFI 2011 (hors CAS Pensions)	Annuité LPFP 2012 (hors CAS Pensions)	PLF 2012 constant (hors CAS Pensions)	PLF 2012
Autorisations d'engagement	3 353	3 342	3 342	3 566
Crédits de paiement	3 439	3 374	3 374	3 598

2.1. Évolution des crédits et des emplois

Le budget 2012 du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire (MAAPRAT) a été élaboré dans le strict respect des plafonds du budget triennal portant sur la période 2011-2013. Dans la continuité du budget 2011 et conformément aux engagements pris par le Gouvernement, il apporte d'abord des réponses structurelles aux besoins de l'agriculture et de la pêche françaises pour relever le défi agricole mondial dont les enjeux ont été au cœur du G20 agricole de juin 2011 présidé par la France.

Ayant pour objectif principal le renforcement et l'adaptation des filières agricoles et de la pêche aux enjeux et défis actuels, **le programme 154 « Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires »** porte les plans de développement des filières et les principaux dispositifs structurants pour ces deux secteurs, dont la mesure d'exonération des charges sociales en faveur des exploitants employant des travailleurs occasionnels demandeurs d'emploi.

La poursuite des plans de développement des filières initiés en 2011, la pérennisation des aides structurantes et de la politique d'installation, ou encore l'allègement des charges qui pèsent sur l'agriculture, doivent permettre aux agriculteurs français de se moderniser, d'investir et de gagner en compétitivité.

Le programme 149 « Forêt » traduit les ambitions du Gouvernement en matière de politique forestière. L'objectif d'accroissement de la récolte de bois dans le cadre d'une gestion durable des forêts a ainsi été inscrit dans le contrat d'objectifs et de performance conclu entre l'État, l'Office national des forêts et la Fédération nationale des communes forestières pour la période 2012-2016. Le Gouvernement a par ailleurs mobilisé des moyens à la hauteur de ses ambitions en octroyant une subvention complémentaire de 46 millions d'euros à l'Office pour assurer son équilibre financier.

La sécurité sanitaire de nos aliments doit faire l'objet d'une vigilance permanente, comme nous le rappelle la récente crise liée à la bactérie *Escherichia coli*. Les dispositifs portés par **le programme 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation »** contribuent à la maîtrise globale des risques sanitaires et

phytosanitaires, avec pour objectifs la qualité des conditions de production et de vie des animaux et des végétaux, la prévention des maladies humaines d'origine alimentaire ou encore l'accès à tous à une alimentation de bonne qualité nutritionnelle.

Les crédits **du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture »** principalement consacrés aux fonctions support et aux moyens communs du MAAPRAT baissent en lien avec l'objectif de réduction des coûts de fonctionnement sur la période 2011-2013 tout en permettant la poursuite des grands projets informatiques et immobiliers.

S'agissant des **dépenses de personnel**, l'évolution des effectifs de la mission est marquée par la mise en œuvre des décisions issues de la révision générale des politiques publiques : optimisation des fonctions support, développement de la télédéclaration et simplification du processus de gestion des aides, rationalisation du pilotage des actions en matière de sécurité sanitaire, poursuite de la suppression des missions d'ingénierie concurrentielle.

Le plafond d'emplois de la mission est fixé, à périmètre courant, à 14 294 ETPT.

2.2. Opérateurs rattachés à la mission

Le processus de rationalisation des opérateurs sous tutelle du MAAPRAT se poursuit en 2012 avec notamment l'intégration de l'Inventaire forestier national (IFN) à l'Institut géographique national (IGN) au 1^{er} janvier 2012, pour former l'Institut national de l'information géographique et forestière. Ce regroupement, décidé dans le cadre du Conseil de modernisation des politiques publiques du 30 juin 2010, permettra de créer un établissement complètement intégré, qui tirera profit de la combinaison des savoir-faire de l'IFN et de l'IGN pour appuyer les politiques de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt française.

En parallèle, les réformes ayant conduit à la constitution de FranceAgriMer, de l'Agence de services et de paiement (ASP), de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), ainsi que de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) sont mises en œuvre et permettent de générer les premières économies prévues dans le cadre du budget triennal 2011-2013.

Ministre concerné :

- **Agriculture, Alimentation, Pêche, Ruralité et de Aménagement du territoire**

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

Autorisations d'engagement : 2,75 milliards d'euros

Crédits de paiement : 3,33 milliards d'euros

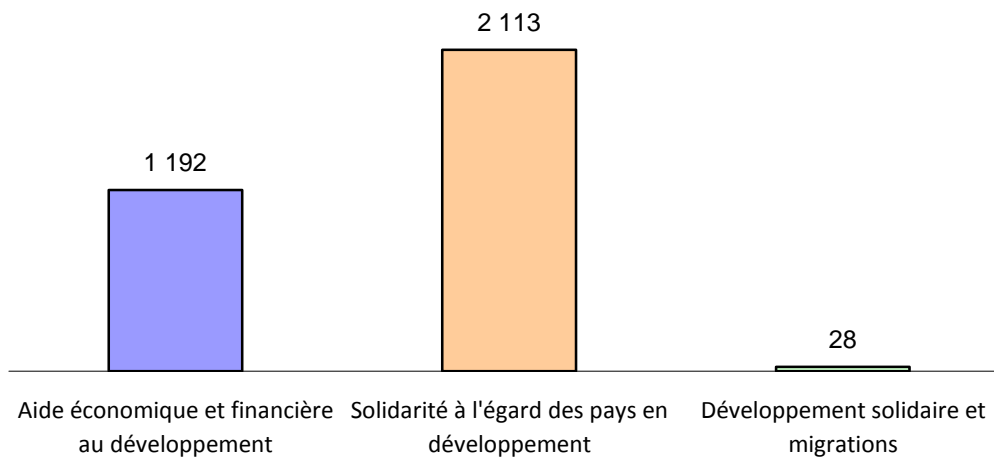
Emplois de l'État : 2 380 équivalents temps plein travaillé (ETPT)

Emplois des opérateurs : 28 équivalents temps plein (ETP)

La mission « Aide publique au développement » (APD) regroupe une grande part des crédits budgétaires qui participent à la politique française en faveur du développement des pays les plus pauvres. Elle comprend les crédits de trois programmes, mis en œuvre par le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (MINEFI), le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) et le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration (MIOMCTI).

1. Les crédits par programme en 2012

Répartition des crédits de paiement par programme en PLF pour 2012
(en millions d'euros)



2. Principales orientations et réformes pour l'année 2012

Plafonds de la mission en 2011 et 2012

<i>En millions d'euros</i>	LFI 2011 (hors CAS Pensions)	Annuité LPFP 2012 (hors CAS Pensions)	PLF 2012 constant (hors CAS Pensions)	PLF 2012
Autorisations d'engagement	4 550	2 726	2 724	2 746
Crédits de paiement	3 309	3 311	3 311	3 333

2.1 .Évolution des crédits et des emplois

Les crédits de paiement de la mission « Aide publique au développement » respectent strictement l'annuité 2012 inscrite dans la loi de programmation des finances publiques pour les années 2011 à 2014.

Aide multilatérale

La dimension multilatérale de la mission se manifestera en 2012 par l'importance des contributions aux fonds multilatéraux, qu'ils soient mondiaux, régionaux ou sectoriels. Ainsi, hors dépenses de personnel, les crédits dévolus à l'aide multilatérale représenteront environ 64 % des crédits de la mission. À elle seule, la contribution française au Fonds européen de développement représente un peu plus du quart des crédits de la mission (hors crédits de personnel).

S'ajoutent à ces contributions la participation de la France aux recapitalisations des banques de développement régionales, couverte par le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État », ainsi que les dépenses du compte d'affectation spéciale en faveur du climat (« Engagements en faveur de la forêt dans le cadre de la lutte contre le changement climatique »).

Aide bilatérale

L'aide bilatérale de la France comprend une gamme variée d'instruments : aides budgétaires globales, bonifications d'intérêt des prêts concessionnels octroyés par l'Agence française de développement (AFD), financement de projets environnementaux et de développement solidaire, contrats de désendettement et de développement, participation à l'initiative « Éducation pour tous », aides budgétaires post-conflits et sortie de crise, aide humanitaire d'urgence et aide alimentaire. Un effort tout particulier sera porté sur le financement des dons-projets mis en œuvre par l'AFD, sur l'aide aux États sortant de crise (Haïti et Afghanistan) ainsi que sur l'initiative dite de « Muskoka » (santé infantile et maternelle).

Traitement de la dette des pays en développement

Les efforts entrepris par la France dans le cadre des accords de Dakar et de la conférence de Paris seront poursuivis. Au niveau multilatéral, la France honorera ses engagements dans le cadre de l'Initiative pour l'annulation de la dette multilatérale.

2.2 Opérateurs rattachés à la mission

Sont attachés à la mission « Aide publique au développement » le groupe d'intérêt public (GIP) Esther, chargé de la coopération sanitaire et du renforcement de la prise en charge sanitaire dans les pays en voie de développement, ainsi que le GIP pour l'éducation numérique en Afrique, qui a pour mission de développer la scolarisation en Afrique au moyen d'une plus grande utilisation du support numérique.

Ministres concernés :

- **Économie, Finances et Industrie**
- **Affaires étrangères et européennes**
- **Intérieur, Collectivités territoriales, Outre-mer et Immigration**

Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation

Autorisations d'engagement : 3,19 milliards d'euros

Crédits de paiement : 3,18 milliards d'euros

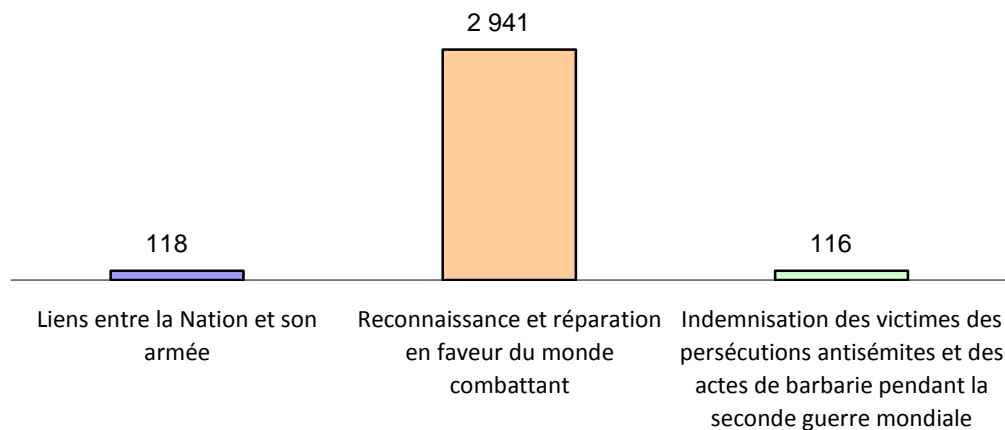
Emplois de l'État : 1 619 équivalents temps plein travaillé (ETPT)

Emplois des opérateurs : 1 425 équivalents temps plein (ETP)

La mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » a vocation à regrouper les dispositifs de reconnaissance, de réparation et de solidarité en faveur des anciens combattants et de certaines victimes civiles de la Seconde Guerre mondiale. Elle entend également renforcer les liens entre la Nation et son armée par une promotion de l'esprit de défense et de la politique de mémoire au sein de la population.

1. Les crédits par programme en 2012

Répartition des crédits de paiement par programme en PLF pour 2012
(en millions d'euros)



2. Principales orientations et réformes pour l'année 2012

Plafonds de la mission en 2011 et 2012

<i>En millions d'euros</i>	LFI 2011 (hors CAS Pensions)	Annuité LFPF 2012 (hors CAS Pensions)	PLF 2012 constant (hors CAS Pensions)	PLF 2012
Autorisations d'engagement	3 280	3 162	3 173	3 186
Crédits de paiement	3 287	3 163	3 163	3 176

2.1. Évolution des crédits et des emplois

Conformément à l'engagement du Président de la République en 2007, la retraite du combattant sera portée à 48 points en 2012. Le projet de loi de finances pour 2012 prévoit ainsi une augmentation de 4 points à partir du 1^{er} juillet 2012.

Les crédits de paiement inscrits au PLF 2012 sont strictement conformes à ceux prévus par la loi de programmation des finances publiques. Les autorisations d'engagement sont quant à elle majorées de 11 millions d'euros d'autorisations d'engagement au titre du renouvellement du marché de formation au secourisme.

Par ailleurs, le monde combattant profitera en 2012 d'une administration nouvellement réformée et rationalisée. Le nouveau dispositif doit permettre l'amélioration du service de proximité et la réduction des procédures et des délais de traitement en créant une chaîne unique du traitement des pensions.

Pour ce faire, les services déconcentrés et l'administration centrale de la direction des statuts des pensions et de la réinsertion sociale (DSPRS) auront tous été supprimés fin 2011 et le transfert des missions vers les directions et établissements publics totalement achevé. Au niveau central, la direction des ressources humaines du ministère de la défense (DRH-MD) est en charge de l'instruction des pensions militaires d'invalidité et l'instruction des dossiers « soins médicaux gratuits » avec comme opérateurs la Caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS) pour les dépenses hors étranger et l'ONAC-VG pour les dépenses en Afrique du Nord.

2.2. Opérateurs rattachés à la mission

Deux établissements publics apportent leur concours à la réalisation des objectifs de la mission :

- l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG), chargé notamment de l'action sociale en faveur du monde combattant, de la liquidation de la retraite du combattant, de la délivrance des cartes et titres d'anciens combattants et victimes de guerre ;

- l'Institution nationale des invalides (INI) dont la mission est l'accueil des grands invalides et la mise en œuvre de soins orientés sur le handicap.

L'ONAC-VG a pour mission de gérer certaines prestations d'action sociale au profit des anciens combattants et de leurs veuves (aides et secours, tutelle des pupilles de la Nation), d'assurer l'attribution des cartes et titres de ressortissants et œuvre à l'accueil des anciens combattants dépendants (maisons de retraite) et à la formation professionnelle (écoles de reconversion professionnelle). Les services des anciens combattants d'Alger, Casablanca et Tunis lui sont désormais rattachés avec le maintien de toutes les missions qu'ils exerçaient précédemment. De plus, l'ONAC-VG assure l'hébergement des centres de réforme et les centres d'expertise.

En termes d'effectifs, l'année 2012 est caractérisée par une diminution de 44 ETPT au titre de la rationalisation de l'organisation de l'office et de 10 ETPT au titre de la poursuite du développement de la sous-traitance en matière d'entretien des sépultures de guerre et hauts lieux de mémoire.

L'INI a pour mission d'accueillir dans un centre de pensionnaires, à titre permanent ou temporaire, les invalides bénéficiaires du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre satisfaisant à certaines conditions, et de dispenser dans un centre médico-chirurgical des soins en hospitalisation ou en consultation aux malades et blessés en vue de leur réadaptation fonctionnelle, professionnelle et sociale.

Ministres concernés :

- Premier ministre
- Défense et Anciens Combattants

Avances à l'audiovisuel public

Autorisations d'engagement : 3,29 milliards d'euros
Crédits de paiement : 3,29 milliards d'euros

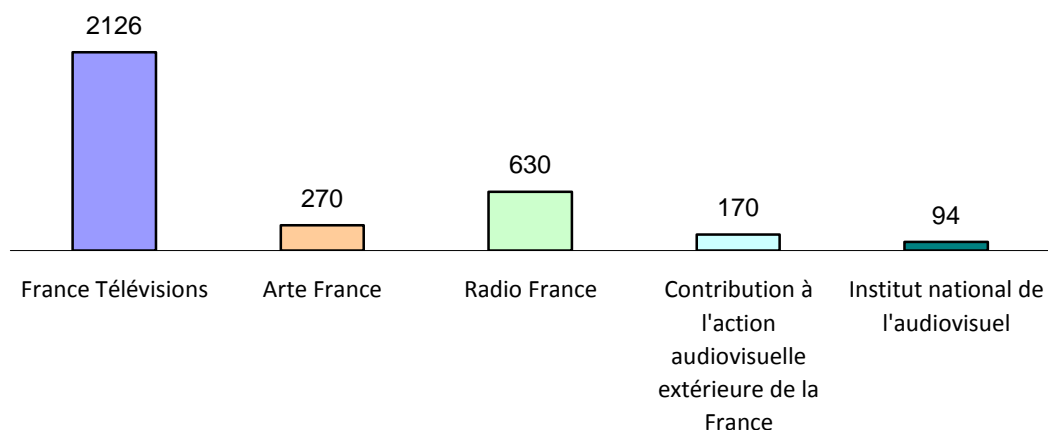
Emplois de l'État : 0 équivalents temps plein travaillé (ETPT)
Emplois des opérateurs : 0 équivalents temps plein (ETP)

La mission « Avances à l'audiovisuel public » retrace les dotations accordées aux organismes de l'audiovisuel public. Ces organismes ont pour objectif de proposer une offre de service public axée sur la création française et européenne dans un univers de média global, de s'adresser au public le plus large dans un environnement numérique, d'assurer la maîtrise de l'emploi et de la masse salariale et d'optimiser la gestion des ressources publiques qui leur sont allouées.

S'agissant de France Télévisions et des sociétés de l'Audiovisuel extérieur de la France, ces crédits sont complétés par des dotations budgétaires figurant au sein de la mission « Médias, livre et industries culturelles ».

1. Les crédits par programme en 2012

Répartition des crédits de paiement par programme en PLF pour 2012
(en millions d'euros)



2. Principales orientations et réformes pour l'année 2012

Plafonds de la mission en 2011 et 2012

<i>En millions d'euros</i>	LFI 2011 (hors CAS Pensions)	Annuité LPFP 2012 (hors CAS Pensions)	PLF 2012 (hors CAS Pensions)	PLF 2012
Autorisations d'engagement	3 222	3 317	3 290	3 290
Crédits de paiement	3 222	3 317	3 290	3 290

2.1. Évolution des crédits et des emplois

Un nouveau projet de contrat d'objectifs et de moyens pour la période 2011-2015 doit être signé entre l'État et France Télévisions à l'automne. La trajectoire financière prévue par ce contrat doit permettre à France Télévisions de mettre en œuvre une stratégie ambitieuse en matière d'investissement dans les programmes et le cinéma et en matière de développement sur les nouveaux supports numériques, tout en tirant pleinement les conséquences des synergies issues de la mise en place d'une entreprise commune à toutes les chaînes du groupe.

Les crédits accordés à Arte France, dans le cadre d'un nouveau contrat d'objectifs et de moyens en cours de finalisation pour la période 2012-2016, doivent lui permettre de reconquérir son public grâce à une grille de programmes qui sera renforcée et à la poursuite de son développement dans le numérique et le multimédia.

Conformément à son contrat d'objectifs et de moyens, la trajectoire des crédits de Radio France tient compte du développement de l'offre des antennes dans un environnement multimédia et de la montée en charge des investissements liés au chantier de réhabilitation de la Maison de Radio France.

Concernant l'Audiovisuel extérieur de la France, l'année 2012 s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la réforme décidée par le Président de la République qui prévoit la constitution d'un groupe commun pour les sociétés France 24, RFI et Monte-Carlo Doualiya, filiale de RFI.

Les crédits alloués à l'Institut national de l'audiovisuel (INA), conformément à son contrat d'objectifs et de moyens, permettront notamment de poursuivre le plan de sauvegarde et de numérisation, et de renforcer ses actions dans le domaine de la formation.

Ministre (s) concerné (s) :

- Premier ministre
- Culture et communication
- Budget, Comptes publics et Réforme de l'État, porte-parole du gouvernement.

CHARGE DE LA DETTE ET TRÉSORERIE DE L'ÉTAT

Autorisations d'engagement : 48,77 milliards d'euros
Crédits de paiement : 48,77 milliards d'euros

Le programme « Charge de la dette et trésorerie de l'État » regroupe l'essentiel (98 %) des crédits de la mission « Engagements financiers de l'État ». Ce programme a pour objet de permettre à l'État d'honorer ses engagements financiers en toutes circonstances, au meilleur coût pour le contribuable et dans des conditions de maîtrise maximale des risques financiers et techniques.

Plafonds du programme en 2011 et 2012

<i>En millions d'euros</i>	LFI 2011	Annuité LPFP 2012	PLF 2012
Autorisations d'engagement	45 382	50 510	48 773
Crédits de paiement	45 382	50 510	48 773

Pour l'année 2011, la charge de la dette a été revue à la hausse (+ 1,4 milliard d'euros) par rapport à la LFI du fait d'une inflation plus forte qu'anticipé, aussi bien pour la France que pour la zone euro. La charge d'indexation s'établit ainsi à 3,97 milliards d'euros, contre 2,53 milliards d'euros inscrits en loi de finances initiale. En revanche, la baisse des taux à court terme, observée depuis le début de l'été, implique que la charge des BTF pourrait être plus faible qu'initialement prévue.

Pour l'année 2012, la prévision de charge de la dette s'inscrit en baisse sensible par rapport au niveau prévu l'an dernier dans la loi de programmation des finances publiques (LPFP). En effet, les taux d'intérêt, particulièrement ceux à court terme, devraient être moins élevés que ce qui était alors anticipé, ce qui réduirait la charge de près de 1,7 milliard d'euros sur les BTF. Les autres grands postes de dépense resteraient en ligne avec la LPFP : aux environs de 41,5 milliards d'euros pour la charge nette d'intérêt des titres à moyen et long terme et de 3 milliards d'euros pour les provisions d'indexation du capital des titres indexés.

Ainsi, après une augmentation importante de la charge de la dette en 2011 (+ 6,3 milliards d'euros prévus, dont 1,4 milliard d'euros au titre de la charge d'indexation du capital des titres indexés), celle-ci devrait croître moins fortement en 2012. Elle s'établirait à + 2,0 milliards d'euros par rapport à la prévision d'exécution 2011, du fait notamment d'un moindre effet « volume » et d'une inflation contenue.

Cette prévision tient compte des tensions financières enregistrées durant l'été, qui se sont notamment traduites par une baisse des taux de la dette souveraine française. Le scénario retenu est néanmoins prudent, puisqu'il repose sur l'hypothèse d'un retour progressif, au cours des prochaines années, à des conditions normales de marché, ce qui se traduirait par une remontée des taux.

Ministre concerné :

- Économie, des Finances et de l'Industrie

LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

**Autorisations d'engagement : 59,60 milliards d'euros
Crédits de paiement : 59,57 milliards d'euros**

L'effort de maîtrise de nos finances publiques nécessite qu'il soit partagé entre les différents acteurs et que les mêmes règles s'appliquent aux différentes composantes du budget de l'État hors charges de la dette et pensions.

Ainsi, hors fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et hors dotations issues de la réforme de la fiscalité directe locale, les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales sont stabilisés en valeur à périmètre constant 2011 à 50,6 milliards d'euros pour la deuxième année consécutive.

Cette stabilisation de ces concours de l'État, inscrit dans la loi de programmation des finances publiques pour les années 2011 à 2014, rejoint la proposition faite par le groupe de travail sur la maîtrise des dépenses locales présidé par Gilles Carrez et Michel Thénault en 2010.

En outre, au sein de ces concours financiers aux collectivités territoriales, la priorité sera donnée à la péréquation et au soutien aux projets de développement locaux. Ainsi, les crédits réservés à la péréquation au sein de la dotation globale de fonctionnement (DGF) - par exemple la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) et la dotation de solidarité rurale (DSR) - progresseront d'au moins 157 millions d'euros.

1. Les concours financiers en chiffres

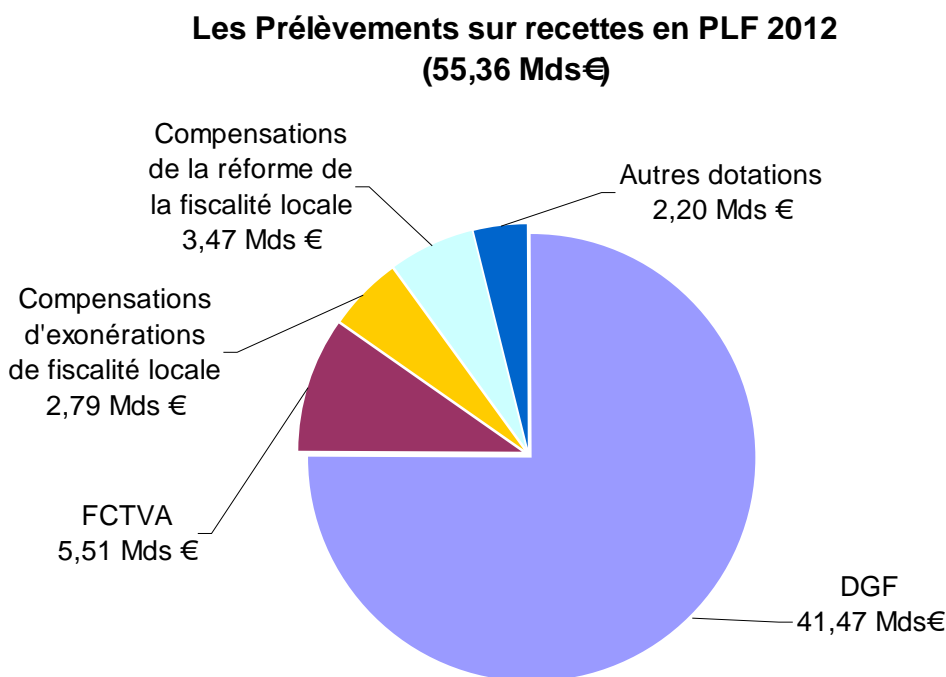
Les concours de l'État aux collectivités territoriales recouvrent deux ensembles :

- les prélèvements sur les recettes de l'État en faveur des collectivités territoriales (55,36 milliards d'euros en 2012 y compris FCTVA) ;
- les crédits budgétaires de la mission « Relations avec les collectivités territoriales »¹ (2,54 milliards d'euros en AE et 2,50 milliards d'euros en CP en 2012), ainsi que la dotation générale de décentralisation « formation

¹ Hors crédits de fonctionnement de la direction générale des Collectivités locales (DGCL) et subventions pour travaux divers d'intérêt local (TDIL). En effet, les crédits budgétaires DGCL et TDIL ne sont pas compris dans l'ensemble des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales. Au total, l'ensemble de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » est présentée en PLF 2012 à 2,56 milliards d'euros en AE et 2,51 milliards en CP.

professionnelle » (1,70 milliard d'euros en 2012), rattachée à la mission « Travail et emploi ».

Les **prélèvements sur recettes** constituent le principal mode de financement par l'État des collectivités territoriales. La plus importante composante des prélèvements sur recettes est la dotation globale de fonctionnement (41,47 milliards d'euros prévus en 2012).



Le présent projet de loi de finances retient une prévision du FCTVA à 5,5 milliards d'euros, en diminution de 0,5 milliard d'euros par rapport à la LFI 2011, en conformité avec le niveau des investissements locaux estimés en 2010-2011.

En outre, trois mesures viennent modifier à la marge le périmètre des prélèvements sur recettes pour l'année 2012. Il s'agit :

- de la création, en application de l'article 21 de la loi de finances rectificative pour 2011 du 29 juillet 2011, d'un prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation de compensation des contributions syndicales fiscalisées, estimé à 40 millions d'euros. Ce prélèvement vient compléter ceux effectués au titre de la compensation de la réforme de la fiscalité locale ;

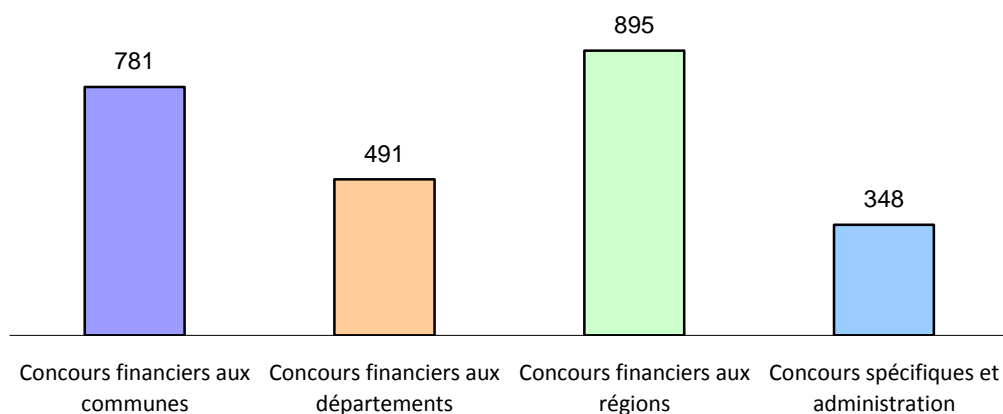
- de la majoration, à hauteur de 55 millions d'euros, du prélèvement sur les recettes au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale, principalement due aux nouvelles exonérations de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ;
- d'une mesure de transfert affectant la DGF à hauteur de - 2 millions d'euros, au titre de la recentralisation sanitaire dans les départements de la Vendée, du Finistère et de la Sarthe.

La **mission « Relations avec les collectivités territoriales »** regroupe les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales qui sont inscrits en dotations budgétaires.

Elle comprend quatre programmes qui sont les prolongements budgétaires des prélèvements sur recettes dont il est fait état ci-dessus. Ces programmes ont principalement pour objectif de compenser les charges transférées dans le cadre de la décentralisation (via la dotation générale de décentralisation - DGD) et de soutenir l'effort d'investissement public local :

- le programme « Concours financiers aux communes et groupements de communes » accueille ainsi la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR, issue de la fusion en 2011 de la dotation globale d'équipement des communes et de la dotation de développement rural). Il porte également la participation de l'État au titre de la compétence des communes dans la délivrance des titres sécurisés. Enfin, la dotation de développement urbain (DDU) - destinée aux communes les plus défavorisées et au financement de projets d'aménagements urbains répondant à des politiques prioritaires - est reconduite à hauteur de 50 millions d'euros ;
- le programme « Concours financiers aux départements » se compose de deux dotations : la dotation générale de décentralisation (DGD des départements) et la dotation globale d'équipement (DGE) ;
- le programme « Concours financiers aux régions » est constitué de la seule dotation générale de décentralisation (DGD des régions) ;
- le programme « Concours spécifiques et administration » regroupe les aides exceptionnelles aux collectivités territoriales, les crédits de dotation globale de décentralisation au titre de compétences transférées concomitamment à plusieurs niveaux de collectivités et les dotations spécifiques aux collectivités d'outre-mer.

**Répartition des crédits de paiement par programme en PLF pour 2012
(en millions d'euros)**



2. Principales orientations et réformes pour l'année 2012

Plafonds de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » en 2011 et 2012

<i>En millions d'euros</i>	LFI 2011 <i>(hors CAS Pensions)</i>	Annuité LPFP 2012 <i>(hors CAS Pensions)</i>	PLF 2012 constant <i>(hors CAS Pensions)</i>	PLF 2012
Autorisations d'engagement	2 685	2 557	2 557	2 556
Crédits de paiement	2 639	2 515	2 515	2 515

NB : Les montants de la LFI 2011, à la différence des montants 2012, tiennent compte des subventions pour travaux divers d'intérêt local ajoutés lors de la phase de débat parlementaire, d'où une diminution apparente entre 2011 et 2012.

La stabilisation des concours

La stabilisation des concours de l'État aux collectivités territoriales, hors FCTVA et dotations issues de la réforme de la fiscalité directe locale (article 7 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2011 à 2014) participe à l'effort de maîtrise des dépenses publiques. Il s'agit d'un effort équivalent à la stabilisation en valeur sur la période 2011-2013 des dépenses de l'État hors dette et pensions.

Cet objectif d'évolution rejoint la proposition faite par le groupe sur la maîtrise des dépenses locales présidé par Gilles Carrez et Michel Thénault, dont le rapport indique que le gel des concours de l'État aux collectivités se justifie non seulement par la nécessité de maîtriser les dépenses de l'État, mais également en raison de l'effet inflationniste du niveau de recettes des collectivités sur leurs dépenses.

Cet effort partagé de maîtrise des finances publiques se traduit plus particulièrement par :

- une évolution modérée de la DGF à périmètre constant de + 0,2 % (+ 77 millions d'euros par rapport au montant réparti en 2011, après consolidation du reversement exceptionnel de 12 millions d'euros depuis le fonds d'aide au relogement d'urgence prévu par la loi de finances pour 2011) ;
- une reconduction en valeur des crédits d'engagement consacrés aux dotations de fonctionnement, d'investissement et de compensation des charges transférées.

Le soutien à la péréquation

L'objectif de renforcement de la péréquation, dans le cadre d'une intercommunalité plus intégrée et de dotations de péréquation plus efficaces, demeure un objectif fort compte tenu d'une part de la stabilisation en valeur des concours de l'État et d'autre part de la forte disparité existant entre les ressources et charges par habitant au sein d'une même catégorie de collectivités territoriales.

La progression de la DGF et des mesures de redéploiement entre ses composantes permettent de préserver la progression de la péréquation. Ainsi, poursuivant la logique de la loi de finances pour 2011, les dotations de péréquation du secteur communal augmenteront de 110 millions d'euros par rapport aux montants de 2011 tandis que les dotations de péréquation départementales et régionale progresseront respectivement de 34 et 13 millions d'euros. Le comité des finances locales pourra par ailleurs décider de majorer ces augmentations de dotations par des écètements complémentaires d'autres composantes de la DGF.

Il convient par ailleurs de souligner que le présent projet de loi de finances prévoit la reconduction pour la sixième année consécutive du Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) afin d'apporter un complément de ressources de 500 millions d'euros aux départements pour financer leur politique d'insertion professionnelle.

Enfin, afin de garantir le principe de neutralité financière, pour les collectivités territoriales et leurs groupements, de la réforme de la fiscalité directe locale, les deux prélèvements sur recettes de compensation de la réforme (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle), hors enveloppe normée des concours, ont été réévalués à 3,4 milliards d'euros pour 2012. Le montant de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle est encore susceptible d'évoluer en fonction des calculs qui seront effectués en octobre 2011.

Concours de l'Etat en PLF 2012

Autorisations d'engagement (AE) ; en millions d'euros	LFI 2011	PLF 2012
Prélèvements sur les recettes de l'Etat (PSR) <i>hors FCTVA et hors dotations de compensation issues de la réforme de la fiscalité directe locale</i>	46.354	46.363
Mission Relations avec les collectivités territoriales (RCT) <i>hors subventions diverses pour travaux d'intérêt général et crédits de fonctionnement de la DGCL</i>	2.545	2.535
DGD Formation professionnelle <i>(mission Travail et Emploi)</i>	1.702	1.702
TOTAL à périmètre constant hors FCTVA et dotations FDL	50.601	50.601
<i>taux d'évolution</i>		<i>0,00%</i>
TOTAL à périmètre constant y compris FCTVA et PSR-FDL	59.589	59.509
<i>dont FCTVA</i>	<i>6.040</i>	<i>5.507</i>
<i>dont PSR issus de la réforme de la fiscalité directe locale</i>	<i>2.949</i>	<i>3.400</i>
TOTAL A PERIMETRE COURANT	59.589	59.601

Ministre concerné :

- Intérieur, de l'Outre-Mer, Collectivités territoriales et Immigration

CONSEIL ET CONTRÔLE DE L'ÉTAT

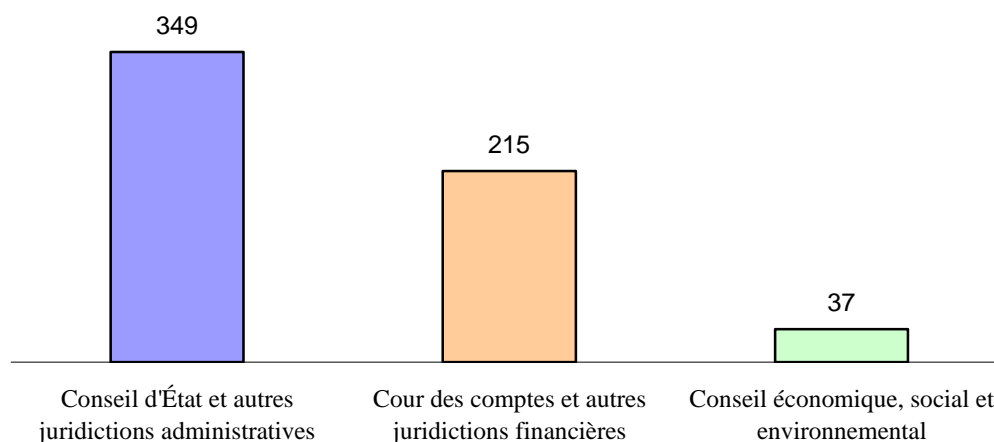
Autorisations d'engagement : 0,60 milliard d'euros
Crédits de paiement : 0,60 milliard d'euros

Emplois de l'État : 5 642 équivalents temps plein travaillé (ETPT)

La mission « Conseil et contrôle de l'État » regroupe les crédits des institutions et juridictions chargées de conseiller et de contrôler l'action du Gouvernement : le Conseil d'État et les juridictions administratives, la Cour des comptes et les juridictions financières et le Conseil économique, social et environnemental.

1. Les crédits par programme en 2012

Répartition des crédits de paiement par programme en PLF pour 2012
(en millions d'euros)



Principales orientations et réformes pour l'année 2012

Plafonds de la mission en 2011 et 2012

<i>En millions d'euros</i>	LFI 2011 (hors CAS Pensions)	Annuité LPFP 2012 (hors CAS Pensions)	PLF 2012 constant (hors CAS Pensions)	PLF 2012
Autorisations d'engagement	498	466	469	597
Crédits de paiement	472	474	474	601

2.1. Évolution des crédits et des emplois

Les crédits de la mission respectent l'annuité 2012 de la loi de programmation des finances publiques.

En 2012, le programme « **Conseil d'État et autres juridictions administratives** » entend poursuivre ses efforts en faveur de la maîtrise des délais de jugement et du renforcement de l'efficacité de la fonction consultative. Dans cette perspective, est prévue la création de 25 emplois en 2012 afin de faire face à l'augmentation du contentieux à la Cour nationale du droit d'asile.

Par ailleurs, le Conseil d'État et les juridictions administratives vont poursuivre leurs efforts en ce qui concerne les dépenses relatives aux loyers, avec des renégociations de baux existants et la rationalisation des surfaces immobilières.

L'évolution des moyens affectés au programme « **Cour des comptes et autres juridictions financières** » reflète la poursuite de l'approfondissement des missions exercées par ces juridictions, en particulier pour la Cour, la certification des comptes de l'État et des organismes de sécurité sociale.

Le programme « **Conseil économique, social et environnemental** » met en œuvre à moyen constant la modernisation engagée par la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 et consacrée par la loi organique du 28 juin 2010, qui prévoit notamment, l'entrée du secteur de l'environnement au Conseil (33 nouveaux membres à effectif de conseillers constant), met en place les saisines par les parlementaires et par le citoyen et introduit la parité hommes-femmes.

Les efforts de valorisation du patrimoine immobilier du Conseil économique, social et environnemental, s'appuyant sur la location des espaces immobiliers, seront poursuivis en 2012.

Ministre concerné :

- Premier ministre

CULTURE

Autorisations d'engagement : 2,60 milliards d'euros

Crédits de paiement : 2,73 milliards d'euros

Emplois de l'État : 11 014 équivalents temps plein travaillé (ETPT)

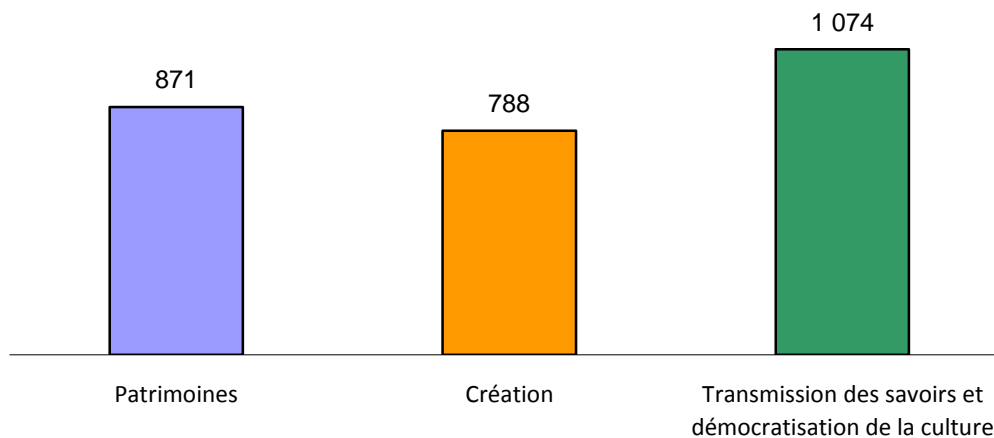
Emplois des opérateurs : 15 187 équivalents temps plein (ETP)

La mission Culture a pour objectifs la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel, le soutien à la création artistique, l'enseignement et l'éducation artistiques et culturels et la transmission des savoirs.

Cette politique s'appuie sur l'action propre du ministère et de ses opérateurs et sur les nombreuses associations actives dans le domaine de la culture.

1. Les crédits par programme en 2012

Répartition des crédits de paiement par programme en PLF pour 2012
(en millions d'euros)



2. Principales orientations et réformes pour l'année 2012

Plafonds de la mission en 2011 et 2012

<i>En millions d'euros</i>	LFI 2011 (hors CAS Pensions)	Annuité LFPF 2012 (hors CAS Pensions)	PLF 2012 constant (hors CAS Pensions)	PLF 2012
Autorisations d'engagement	2 539	2 383	2 423	2 601
Crédits de paiement	2 504	2 494	2 554	2 732

2.1. Évolution des crédits et des emplois

Les moyens supplémentaires accordés à la mission Culture pour l'année 2012 par rapport à l'annuité 2012 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2011 à 2014 permettront notamment de poursuivre le programme d'investissement de la Philharmonie de Paris à hauteur de 45 millions d'euros en crédits de paiement et de financer la construction de la Maison de l'histoire de France (MHF) à hauteur de 10 millions d'euros.

Le budget 2012 poursuit en deuxième année du triennal l'effort engagé en 2010 en faveur de l'entretien et de la restauration du patrimoine historique.

Les moyens proposés pour le programme « Patrimoines » permettront notamment de consolider l'effort en faveur des monuments historiques et de mener à bien trois projets culturels phares : le musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM) et le Centre national des archives de Pierrefitte-sur-Seine, dont les ouvertures sont prévues en 2013, ainsi que la mise en place de la MHF.

L'effort en faveur du spectacle vivant et des arts plastiques est renforcé. Le ministère poursuivra en outre la réalisation de deux grands projets emblématiques : la Philharmonie de Paris dans le domaine du spectacle vivant et la rénovation du Palais de Tokyo dans le domaine des arts plastiques.

Enfin, **le ministère poursuit la réforme de l'enseignement supérieur et sa mission de démocratisation de la culture**, à travers notamment le développement de l'éducation artistique et culturelle, les actions en faveur de l'accès à la culture de tous les publics, le déploiement du numérique et la coopération européenne et internationale.

L'effort d'optimisation des crédits dédiés aux fonctions de soutien du ministère sera maintenu. Le ministère participe à l'effort général de réduction de l'emploi public, par le non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux, sauf dans les écoles supérieures du ministère.

2.2. Opérateurs rattachés à la mission

L'objectif de maîtrise des dépenses et de réduction de l'emploi public reste une priorité sur la période 2011-2013 pour les opérateurs, qui appliqueront les règles de non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux. Par ailleurs, l'année 2012 devrait voir la création de deux nouveaux opérateurs culturels, le MuCEM et la MHF.

Ministre concerné :

- **Culture et Communication**

DÉFENSE

Autorisations d'engagement : 40,24 milliards d'euros

Crédits de paiement : 38,28 milliards d'euros

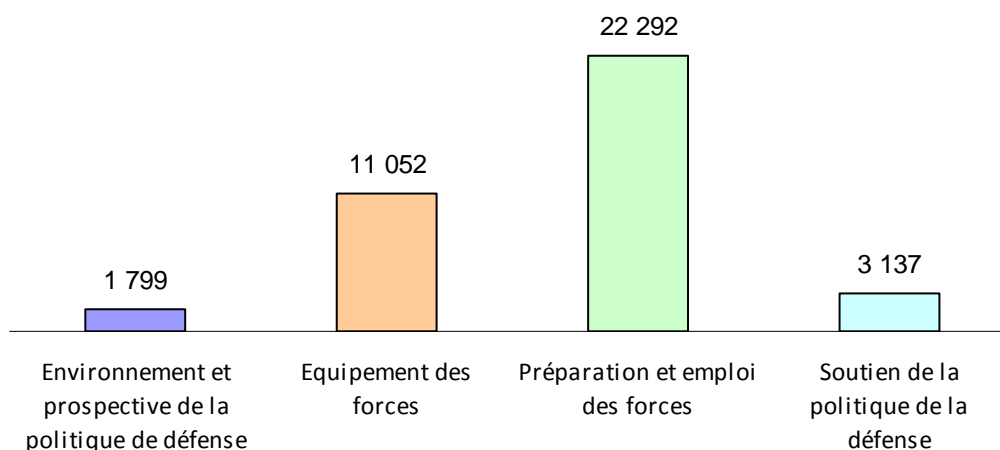
Emplois de l'État : 291 611 équivalents temps plein travaillé (ETPT)

Emplois des opérateurs : 4 830 équivalents temps plein (ETP)

La politique de défense a pour objectif de permettre à la France de faire face aux exigences de sa sécurité et de sa défense dans un contexte international caractérisé par la multiplication des crises et la diversification des menaces. L'évolution de cette politique a été définie par le Livre blanc sur la défense et la sécurité qui a été traduit dans la loi de programmation militaire (LPM) pour 2009-2014. Les réformes permises par la révision générale des politiques publiques (RGPP) participent au financement des moyens nouveaux dont dispose la Défense.

1. Les crédits par programme en 2012¹

**Répartition des crédits de paiement par programme en PLF pour 2012
(en millions d'euros)**



¹ L'ensemble des données chiffrées n'incluent pas les recettes exceptionnelles affectées à la mission « Défense ». Il s'agit essentiellement de produits de cession d'actifs immobiliers, d'usufruit de satellites et de fréquences hertziennes. Les montants associés sont les suivants : 1,02 milliard d'euros en LFI 2011 et 1,09 milliard d'euros en PLF 2012.

2. Principales orientations et réformes pour l'année 2012

Plafonds de la mission en 2011 et 2012

<i>En millions d'euros</i>	LFI 2011 (hors CAS Pensions)	Annuité LPFP 2012 (hors CAS Pensions)	PLF 2012 constant (hors CAS Pensions)	PLF 2012
Autorisations d'engagement	34 715	30 518	32 579	40 242
Crédits de paiement	30 151	30 518	30 618	38 281

2.1. Évolution des crédits et des emplois

Les crédits prévus pour la mission « Défense » dans le cadre du triennal 2011-2013 tiennent compte à la fois de l'évolution prévue en loi de programmation militaire (LPM) mais aussi des efforts demandés à chaque ministère pour la maîtrise des finances publiques. Les crédits de paiements 2012 de la mission sont majorés de 100 millions d'euros par rapport à l'annuité 2012 de la loi de programmation des finances publiques, au titre des dépenses de carburant à usage opérationnel, compte tenu de l'évolution à la hausse du prix du baril de pétrole.

L'amélioration de la capacité opérationnelle des armées est notamment rendue possible par les marges de manœuvres financières dégagées par la révision générale des politiques publiques (RGPP) et par des ressources exceptionnelles d'un montant attendu de 1,09 milliard d'euros en 2012.

Les décisions résultant de la révision générale des politiques publiques (RGPP) sont mises en œuvre progressivement au sein de la mission « Défense ». Les réformes engagées permettent de rationaliser les différentes fonctions d'administration et de soutien aux armées. L'ensemble des marges de manœuvre financières ainsi dégagées sont intégralement affectées au profit de l'amélioration de la condition du personnel et de la modernisation des équipements.

Cette transformation s'est concrétisée notamment par la création de bases de défense (généralisées depuis le 1^{er} janvier 2011) et la mise sur pied d'un service interarmées de soutien. Cette nouvelle organisation sera stabilisée au cours de l'année 2012. De nombreux gisements de productivité seront exploités. Les efforts de rationalisation porteront ainsi sur la réduction du nombre d'applications et d'équipements informatiques, la modernisation de la fonction achat ou encore l'ajustement du parc immobilier. Ils incluront aussi la poursuite de la mutualisation des fonctions d'administration et de soutien jusqu'alors assumées par chacune des armées, au bénéfice de l'activité opérationnelle.

La réduction des effectifs se poursuivra en 2012 selon le volume prévu par la LPM (suppression de 7 462 équivalents temps plein à l'échelle du ministère) et en

optimisant l'emploi des dispositifs d'accompagnement, tout en veillant à préserver la qualité de la ressource humaine et la capacité opérationnelle des armées.

2.2. Opérateurs rattachés à la mission

Les principaux opérateurs de la mission sont des établissements intervenant dans le domaine de la recherche et de la formation [École nationale supérieure des ingénieurs des études et techniques d'armement (Ensieta), École nationale supérieure de techniques avancées (ENSTA), Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (ISAE), Office national d'études et de recherche aérospatiales (Onera), École polytechnique], des musées (musées de l'air et de l'espace, musée de la marine, musée de l'armée), l'établissement de production et de communication audiovisuelle de la défense (Ecpad) et le service hydrographique de la marine (SHOM).

Les effectifs de ces opérateurs, qui interviennent principalement dans le domaine de la formation et de la recherche, sont stabilisés en 2012.

Le ministère de la Défense participe au programme d'investissements d'avenir qui a pour objectif de préparer la France aux enjeux de demain. C'est dans ce cadre que 1,5 milliard d'euros sera consacré à la recherche aéronautique, l'opérateur retenu pour sa mise en œuvre étant l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (Onera).

Par ailleurs, une enveloppe de 500 millions d'euros est destinée à financer la recherche spatiale, sa mise en œuvre étant confiée au Centre national d'études spatiales (Cnes), organisme placé sous la tutelle des ministères de la Recherche et de la Défense.

Ministre concerné :

- Défense et Anciens Combattants

DIRECTION DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT

Autorisations d'engagement : 1,10 milliard d'euros

Crédits de paiement : 1,14 milliard d'euros

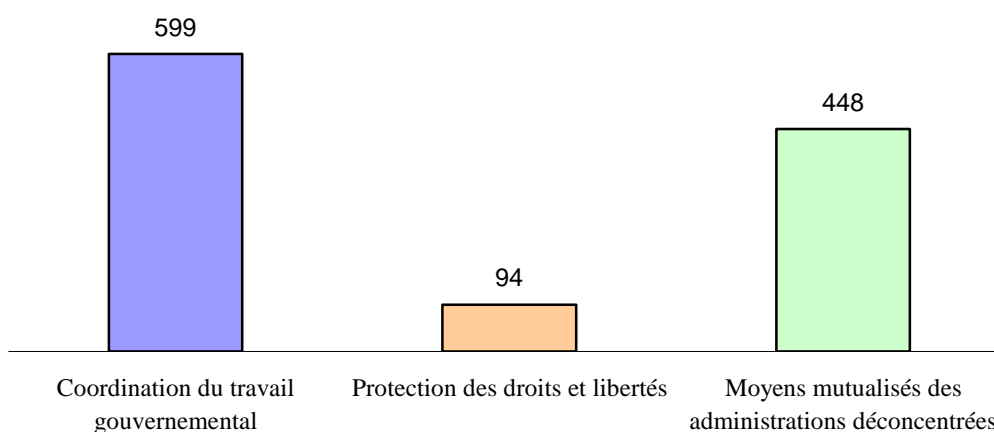
Emplois de l'État : 3 550 équivalents temps plein travaillé (ETPT)

Emplois des opérateurs : 647 équivalents temps plein (ETP)

La mission « Direction de l'action du Gouvernement » regroupe les crédits et les emplois de diverses entités rattachées aux services du Premier ministre, assurant, d'une part, les fonctions d'assistance au Premier ministre dans son rôle de pilotage de l'action gouvernementale et, d'autre part, les fonctions de soutien du Premier ministre dans les rôles que lui confère la Constitution. La mission inclut également les moyens mutualisés des administrations territoriales de l'État, ainsi que ceux des principales autorités administratives indépendantes œuvrant dans le champ de la protection des droits et libertés.

1. Les crédits par programme en 2012

Répartition des crédits de paiement par programme en PLF pour 2012
(en millions d'euros)



2. Principales orientations et réformes pour l'année 2012

Plafonds de la mission en 2011 et 2012

<i>En millions d'euros</i>	LFI 2011 (hors CAS Pensions)	Annuité LPFP 2012 (hors CAS Pensions)	PLF 2012 constant (hors CAS Pensions)	PLF 2012
Autorisations d'engagement	1 473	1 011	1 020	1 097
Crédits de paiement	1 057	1 064	1 064	1 141

2.1. Évolution des crédits et des emplois

Les crédits 2012 de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » sont conformes à l'annuité 2012 de la loi de programmation des finances publiques. L'essentiel de la mission est constitué de dépenses de fonctionnement, d'investissement et d'intervention, qui atteignent 73 % de son total. Elle comporte trois programmes :

- le programme « **Coordination du travail gouvernemental** » (**599 millions d'euros en crédits de paiement**) regroupe les crédits d'un ensemble de structures rattachées au Premier ministre pour l'assister dans ses missions, ainsi que les emplois de direction des services territoriaux de l'État à dimension interministérielle (directions départementales interministérielles, secrétariats généraux pour les affaires régionales, etc.).

Suite aux préconisations du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) poursuit sa montée en puissance, ce qui explique l'augmentation des crédits sur ce programme ;

- le programme « **Protection des droits et des libertés** » (**94 millions d'euros en crédits de paiement**) regroupe les autorités administratives indépendantes œuvrant dans le domaine de la protection des droits et des libertés, telles que le Défenseur des droits, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), le Contrôleur général des lieux de privation de liberté. Les crédits de fonctionnement sont stables sur la période ;
- le programme « **Moyens mutualisés des administrations déconcentrées** » (**448 millions d'euros en crédits de paiement**) regroupe les crédits de fonctionnement courant des nouvelles directions départementales interministérielles (DDI) ainsi que l'immobilier de celles-ci et de certains services régionaux, afin de simplifier et de rationaliser leur gestion. Ce programme œuvre donc dans le sens d'une rationalisation et d'une optimisation des moyens de fonctionnement des DDI, d'une part, et des moyens destinés à couvrir les charges immobilières des administrations occupantes, d'autre part.

2.2. Opérateurs rattachés à la mission

Le plafond d'emplois des opérateurs relevant de la mission (grande chancellerie de la Légion d'honneur, chancellerie de l'ordre de la Libération, Institut des hautes études de défense nationale, Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice, Centre interministériel de formation antidrogue (CIFAD) et Observatoire français des drogues et des toxicomanies - OFDT) est stabilisé en 2012.

Ministre concerné :

- Premier Ministre

ÉCOLOGIE, DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DURABLES

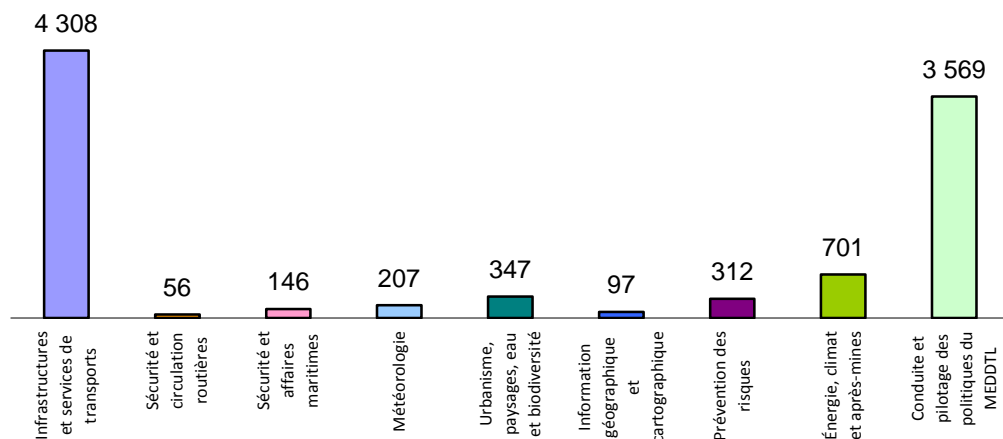
Autorisations d'engagement : 9,82 milliards d'euros
Crédits de paiement : 9,74 milliards d'euros

Emplois de l'État : 60 305 équivalents temps plein travaillé (ETPT)
Emplois des opérateurs : 14 165 équivalents temps plein (ETP)

La mission « Écologie, développement et aménagement durable » rassemble une part importante des activités du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL). L'ensemble de ses programmes est mobilisé autour de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. Elle contribue notamment à la politique des transports (infrastructures, services, sécurité) et aux actions du Gouvernement en matière d'urbanisme, de gestion des milieux naturels et de protection de la biodiversité et des ressources en eau. En outre, la mission soutient les actions liées à la prévention des pollutions, des risques naturels et technologiques et celles liées à la sûreté nucléaire. Enfin, elle porte les politiques consacrées à la maîtrise de l'énergie et à la lutte contre le réchauffement climatique. La mission finance par ailleurs les opérateurs qui fournissent des services clé aux politiques de la mission (Météo-France, Institut géographique national notamment).

1. Les crédits par programme en 2012

Répartition des crédits de paiement par programme en PLF pour 2012
(en millions d'euros)



2. Principales orientations et réformes pour l'année 2012

Plafonds de la mission en 2011 et 2012

<i>En millions d'euros</i>	LFI 2011 (hors CAS Pensions)	Annuité LPFP 2012 (hors CAS Pensions)	PLF 2012 constant (hors CAS Pensions)	PLF 2012
Autorisations d'engagement	9 091	8 572	8 769	9 819
Crédits de paiement	8 586	8 534	8 693	9 743

2.1. Évolution des crédits et des emplois

La programmation des crédits de la mission tient compte des engagements politiques issus des orientations de la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (loi Grenelle 1) et de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2).

À l'occasion de cette seconde annuité du budget triennal, les crédits de la mission ont été revus à la hausse par rapport aux montants inscrits en loi de programmation des finances publiques. Ainsi, les crédits de paiement de la mission ont été réévalués de 159 millions d'euros, à périmètre constant, principalement du fait de la majoration de la subvention versée à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (Afitf). Cette réévaluation, qui s'explique par le report de la mise en place de la taxe poids lourds, permettra à l'agence de poursuivre son programme d'investissement dans le but de développer un réseau de transport résolument intermodal, répondant aux enjeux du Grenelle de l'environnement.

La poursuite de la rationalisation des crédits alloués à la mission, ainsi que la mise en œuvre des pistes d'économies identifiées dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, permettent par ailleurs de dégager 45 millions d'euros supplémentaires au profit de l'entretien du réseau routier national, financement assuré en grande majorité par des redéploiements au sein de la mission.

S'agissant de la prévention des risques, l'année 2012 est marquée par la montée en puissance des crédits alloués à la prévention des risques technologiques. Par ailleurs, les moyens alloués à la sûreté nucléaire sont en progression de 11 %, afin d'assurer la mise en œuvre des études complémentaires de sûreté décidées par le Gouvernement suite à l'accident de Fukushima.

Les crédits alloués au programme « Urbanisme, paysage, eau et biodiversité » sont reconduits en 2012 par rapport à 2011, afin d'assurer la mise en œuvre des mesures du Grenelle de l'environnement et le financement de la stratégie nationale pour la biodiversité adoptée au cours du premier semestre 2011.

Le ministère poursuit son effort de réduction des effectifs (- 1 309 ETP en 2012 sur le budget général). Ces réductions résultent de la mise en œuvre des réformes décidées dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, notamment la suppression progressive de l'ingénierie publique concurrentielle, la mutualisation des fonctions support des services déconcentrés, la réorganisation des services d'ingénierie routière et des voies navigables.

S'agissant des dépenses de fonctionnement portées par le programme « soutien » du ministère, leur réduction se poursuit, s'inscrivant pleinement dans le mouvement de réduction des dépenses de fonctionnement de l'État.

2.2. Opérateurs rattachés à la mission

La période 2011-2013 est marquée par la mise en œuvre des engagements du Grenelle de l'environnement, ce qui explique que la contrainte de réduction des effectifs soit assouplie pour les opérateurs de la mission. Cet assouplissement est compensé par des suppressions d'emplois supplémentaires sur le plafond du ministère.

L'Afitf poursuivra le financement de la politique du Gouvernement dans le domaine des infrastructures de transports et bénéficiera en 2012 d'une subvention de 1 123 millions d'euros.

La programmation permet à Météo-France d'engager le renouvellement de ses infrastructures lourdes (supercalculateurs et radars) ainsi que l'évolution de son réseau territorial pour répondre aux nouvelles attentes de l'État et du grand public.

Enfin, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), l'exercice 2012 verra la fusion de l'Institut géographique national (IGN) et de l'Inventaire forestier national (IFN) conformément à la décision du Conseil de modernisation des politiques publiques du 30 juin 2010. L'enjeu de cette fusion est de disposer d'un établissement aux compétences étendues en matière de description du territoire et d'inventaire de la ressource forestière, tout en mutualisant les moyens des deux établissements en vue de parvenir à terme à des économies aux niveaux financier, immobilier et humain.

Ministres concernés :

- Écologie, Développement durable, Transports et Logement

- Intérieur, Outre-Mer, Collectivités territoriales et Immigration

ÉCONOMIE

Autorisations d'engagement : 2 milliards d'euros

Crédits de paiement : 2,01 milliards d'euros

Emplois de l'État : 12 691 équivalents temps plein travaillé (ETPT)

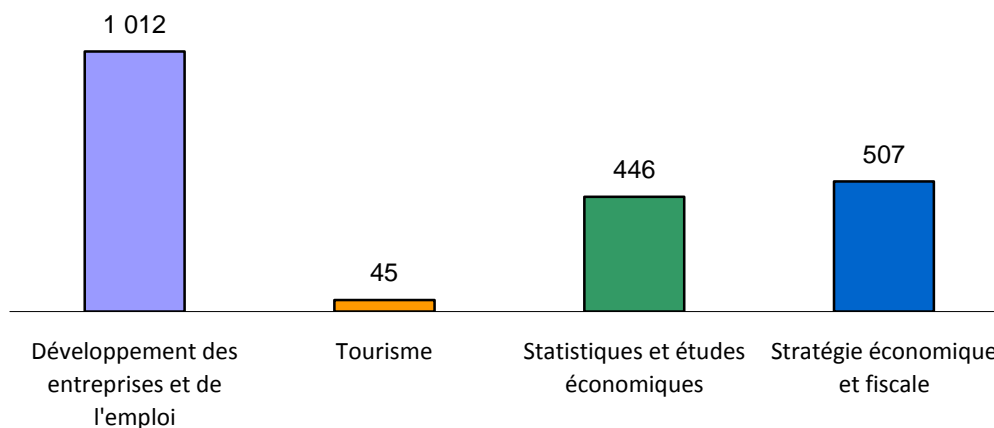
Emplois des opérateurs : 3 442 équivalents temps plein (ETP)

La mission « Économie » a pour objectif de favoriser la mise en place d'un environnement propice à une croissance durable et équilibrée de l'économie française.

Elle recouvre les moyens d'intervention et de soutien aux entreprises, au développement de leur activité et de l'emploi ainsi qu'à la conduite de l'action économique du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

1. Les crédits par programme en 2012

Répartition des crédits de paiement par programme en PLF pour 2012
(en millions d'euros)



2. Principales orientations et réformes pour l'année 2012

Plafonds de la mission en 2011 et 2012

<i>En millions d'euros</i>	LFI 2011 (hors CAS Pensions)	Annuité LPFP 2012 (hors CAS Pensions)	PLF 2012 constant (hors CAS Pensions)	PLF 2012
Autorisations d'engagement	1 831	1 800	1 769	1 998
Crédits de paiement	1 837	1 811	1 780	2 009

2.1. Évolution des crédits et des emplois

L'évolution des crédits de la mission se caractérise par l'application des règles transversales d'économies fixées par le Gouvernement pour la période 2011-2013 :

- non remplacement d'un départ à la retraite sur deux, soit - 239 ETP et - 9,3 millions d'euros par rapport à 2011, hors contributions aux pensions ;
- réduction des dépenses de fonctionnement et d'intervention de l'État de 10 % sur trois ans, dont une diminution de l'ordre de 2,5 % en 2012 ;
- réduction des subventions aux opérateurs grâce à une diminution de leurs dépenses de fonctionnement.

Développement des entreprises et de l'emploi

Le programme s'inscrit dans le cadre des priorités gouvernementales en matière de développement économique et de soutien aux entreprises. Oséo poursuit son action en faveur du financement des entreprises. Le niveau de ses ressources propres permettra notamment de maintenir son niveau d'activité. Le développement international des entreprises bénéficie des interventions d'Ubifrance, l'interlocuteur des PME françaises partout dans le monde grâce à l'adaptation de son réseau.

La rationalisation des aides destinées aux entreprises et la poursuite des réformes structurelles engagées au sein du ministère ont permis de maintenir un effort soutenu aux secteurs de l'industrie, du commerce, de l'artisanat et des services. Le ministère tire désormais pleinement profit de la réorganisation des services centraux et territoriaux ; la mise en place des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte), doit ainsi permettre d'améliorer l'efficacité des interventions de l'État en faveur du développement des entreprises à l'échelon local.

Tourisme

Afin de maintenir la France à son rang de première destination touristique mondiale, les moyens sont concentrés, d'une part, sur l'effort de promotion du territoire à l'étranger mis en œuvre par Atout France, l'opérateur en charge de la politique du

tourisme, et, d'autre part, sur le développement et la modernisation des services touristiques par l'adaptation de l'offre à la demande, notamment à travers la réforme du classement hôtelier.

Statistiques et études économiques

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) maintiendra un haut niveau de qualité, de fiabilité et de respect des délais dans la production des grands indicateurs économiques et des statistiques, tout en poursuivant l'effort d'augmentation de la productivité de ses services. L'Insee s'attachera, en outre, à améliorer la mesure de la performance économique et du progrès social dans le cadre des recommandations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi, un nouvel indicateur étant créé à cet effet, dans le projet de loi de finances 2012.

L'augmentation de l'effectif des services installés dans le centre statistique de Metz se poursuivra en 2012.

Stratégie économique et fiscale

La rationalisation du réseau international de la direction générale du Trésor, engagée depuis 2009 et destinée à simplifier le dispositif d'appui des entreprises françaises à l'exportation, sera achevée en 2012. Le champ d'action de l'opérateur Ubifrance, auquel sont transférés les moyens humains et de fonctionnement du réseau international de la direction générale du Trésor, concernera au 31 décembre 2011 plus de 60 services économiques dans 46 pays et sera élargi en 2012, pour la dernière phase, à 10 nouveaux pays à fort potentiel.

La poursuite de la recherche de gains de productivité réalisée par la Banque de France dans le cadre des missions qu'elle exerce pour le compte de l'État permettra de maintenir au niveau de 2011 les charges supportées par la Banque pour l'exercice de ces missions, parmi lesquelles figure notamment la gestion des commissions de surendettement.

2.2. Opérateurs rattachés à la mission

Les opérateurs de la mission réaliseront un effort équivalent à celui consenti par l'État en matière de non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux et réduiront leurs effectifs sous plafond à hauteur de 1,5 % en 2012, hors prise en compte des emplois nouvellement rattachés à Ubifrance dans le cadre de la dévolution à l'opérateur de missions économiques. Leurs dépenses de fonctionnement seront réduites à hauteur de 2,5 % en 2012 permettant de réaliser une diminution de 10 % sur 3 ans.

Ministre concerné :

- Économie, Finances et de Industrie

ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

Autorisations d'engagement : 62,34 milliards d'euros

Crédits de paiement : 62,33 milliards d'euros

Emplois de l'État : 968 062 équivalents temps plein travaillé (ETPT)

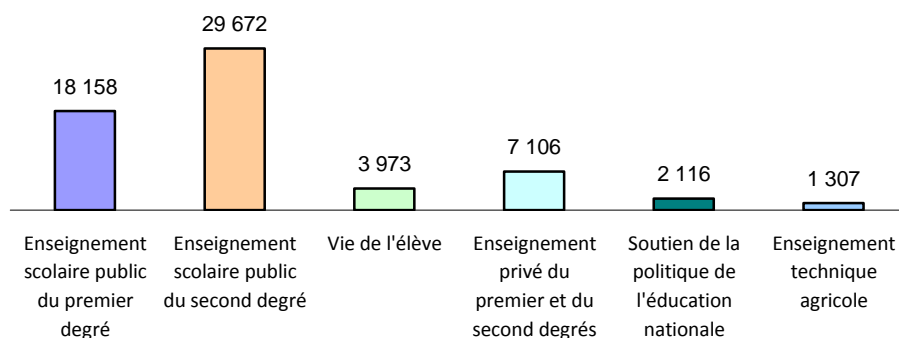
Emplois des opérateurs : 4 479 équivalents temps plein (ETP)

L'ambition de la mission Enseignement scolaire est de permettre à chaque élève d'acquérir les compétences nécessaires à leur insertion sociale, professionnelle et citoyenne. Elle concourt à la scolarisation de plus de 12 millions d'élèves dans l'enseignement général et technique (dont l'enseignement technique agricole), public et privé, et emploie près de la moitié des agents de l'État (environ un million d'agents). Le principal objectif de la mission est de conduire chaque élève à la maîtrise des compétences attendues en fin de scolarité et à l'obtention d'un diplôme, afin de favoriser son insertion dans le monde professionnel ou sa réussite dans l'enseignement supérieur. Les réformes engagées, qui reposent notamment sur une personnalisation accrue de l'enseignement, produisent leurs premiers résultats : les résultats des élèves en CE1 et CM2 sont en nets progrès en 2011 et pour la première fois plus de 70 % d'une classe d'âge obtient en 2011 le baccalauréat.

L'enseignement technique agricole, qui accueille près de 172 000 élèves dans ses 795 établissements, obtient également de bons résultats, assurant une très bonne insertion professionnelle et un taux élevé de réussite aux examens, grâce notamment à une forte ouverture sur le monde du travail.

1. Les crédits par programme en 2012

Répartition des crédits de paiement par programme en PLF pour 2012
(en millions d'euros)



2. Principales orientations et réformes pour l'année 2012

Plafonds de la mission en 2011 et 2012

<i>En millions d'euros</i>	LFI 2011 (hors CAS Pensions)	Annuité LPFP 2012 (hors CAS Pensions)	PLF 2012 constant (hors CAS Pensions)	PLF 2012
Autorisations d'engagement	45 654	45 344	45 548	62 342
Crédits de paiement	45 543	45 390	45 537	62 331

La budgétisation inscrite en projet de loi de finances 2012 tient compte, par rapport à l'annuité 2012 de la programmation pluriannuelle des finances publiques, d'un ajustement des crédits de rémunération lié à l'exécution définitive des dépenses 2010, du renforcement des moyens engagés en faveur de l'accompagnement des élèves handicapés et de crédits supplémentaires pour construire deux nouveaux lycées outre-mer.

2.1. Évolution des crédits et des emplois

Les orientations budgétaires pour 2012 permettent de poursuivre une politique ambitieuse à l'égard des élèves et des enseignants tout en participant à l'effort de maîtrise des dépenses publiques.

L'ampleur des moyens consacrés à l'éducation au plan national et la diversité des situations locales ont conduit le Gouvernement à initier depuis 2010 un **dialogue de gestion renouvelé avec les académies**. Le ministère de l'Éducation nationale a procédé avec l'ensemble des recteurs d'académie à une révision exhaustive des moyens d'enseignement mis à leur disposition en visant l'amélioration de leur efficacité et de la qualité de l'enseignement, tout en respectant la spécificité de chaque académie. Ce réexamen a porté pour le projet de loi de finances pour 2012 sur la taille des classes des collèges (hors éducation prioritaire), le réseau des établissements, les moyens d'enseignement affectés en dehors des classes, le remplacement des enseignants absents, les modalités d'enseignement des langues vivantes dans le premier degré, les décharges d'enseignement mobilisées au titre d'autres activités que l'enseignement devant les élèves, l'organisation de l'offre de formation et le réseau des établissements du second degré.

L'identification et la mobilisation des différents leviers d'action permettent à la mission « Enseignement scolaire » de contribuer substantiellement à l'effort de non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux. Ainsi, **14 280 emplois** (mesurés en équivalents temps plein) **ne seront pas remplacés en 2012. Cette mesure sera déclinée sur le terrain en tenant compte des marges de manœuvre, spécificités et priorités de chaque territoire en faisant confiance aux acteurs locaux pour ne pas affecter les performances du système éducatif.** Cette démarche au plus près du terrain se traduira par un traitement différencié pour chacune des composantes de l'enseignement scolaire. En 2012, une attention particulière sera portée à l'école

primaire, comme l'a demandé le Président de la République. **Le solde des fermetures et des ouvertures de classes sera ainsi nul à la rentrée 2012 dans le premier degré.**

Conformément aux engagements pris, les économies générées bénéficieront d'abord aux personnels. 180 millions d'euros (pour la mission) permettront **d'améliorer la situation financière des enseignants** dans le cadre du nouveau « pacte de carrière » mis en œuvre depuis la rentrée scolaire 2010. Parallèlement, **les efforts entrepris pour une politique de ressources humaines seront poursuivis** : la mise en œuvre du **droit individuel à la formation (DIF)** et le développement de la formation continue permettront d'améliorer les parcours professionnels des enseignants.

Parvenir à la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences par tous les élèves à l'issue de la scolarité obligatoire, au moyen d'une plus grande personnalisation des parcours, demeure une priorité.

De nombreux dispositifs d'aide aux élèves et d'individualisation des parcours ont été mis en place dans les premier et second degrés : aide personnalisée et stages de remise à niveau à l'école primaire, « programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) passerelle » et accompagnement personnalisé mis en œuvre à la rentrée 2011 pour tous les élèves de sixième.

La réorganisation de l'offre du second degré a pour objectif de réduire les sorties de jeunes sans qualification et de mieux préparer les élèves à la poursuite de leur cursus dans l'enseignement supérieur.

- **La réforme du lycée général et technologique**, dont la réalisation a débuté par la classe de seconde à la rentrée 2010, se poursuit aux rentrées 2011 (classe de première) et 2012 (terminale). Elle vise le développement d'un accompagnement personnalisé et d'une meilleure orientation, ce que favorisera une spécialisation plus progressive ouvrant des passerelles entre les différentes voies. Le lancement des nouvelles séries technologiques en classe de première favorisera la polyvalence des élèves pour une meilleure orientation dans l'enseignement supérieur.

- **La réforme du lycée professionnel**, qui produit son plein effet à partir de la rentrée scolaire 2011, renforcera l'attractivité de la voie professionnelle en élevant le niveau de qualification et en luttant contre les sorties précoces du système éducatif.

La mise en place de dispositifs innovants, fondés sur une plus grande autonomie conférée aux établissements, permet d'améliorer l'environnement scolaire et d'apporter une réponse adaptée à chaque élève, avec :

- **le renforcement de l'accueil des élèves handicapés.** Le recrutement progressif, annoncé par le Président de la République lors de la conférence nationale sur le handicap du 8 juin 2011, de plusieurs milliers d'assistants de scolarisation qualifiés (2 000 recrutements à la rentrée 2011 et 2 300 à la rentrée 2012), traduit la volonté de mieux répondre aux besoins d'accompagnement des élèves handicapés. A la rentrée 2011 et par rapport à l'année 2004/2005, ce sont ainsi **60 % d'élèves handicapés de plus** qui sont scolarisés.

- **le développement des internats d'excellence** : l'internat d'excellence offre des conditions de réussite favorables à des élèves issus de milieux défavorisés. La capacité d'accueil est de 10 300 places à la rentrée 2011, et devrait être portée à 16 200 places

à la rentrée 2012, et environ 20 000 places à terme, financées en majorité par les crédits du programme investissements d'avenir.

- **l'élargissement du programme Éclair**, qui concerne à la rentrée 2011 plus de 2 100 écoles et 324 établissements de l'enseignement secondaire concentrant le plus de difficultés en matière de climat scolaire et de violence. Ce programme vise à renforcer la stabilité et la mobilisation des équipes éducatives. Une meilleure adaptation des ressources humaines au projet pédagogique et de vie scolaire passe par l'affectation des professeurs candidats par le recteur sur avis du chef d'établissement au terme d'un entretien de « recrutement ».

- **la mise en œuvre du plan d'action pour assurer la sécurité dans les établissements scolaires** : à la suite des états généraux sur la sécurité à l'école d'avril 2010, le système des sanctions à l'École a été rénové en 2011, notamment avec des mesures de responsabilisation d'intérêt général qui permettront de proposer une alternative à l'exclusion des élèves. Des assises sur le harcèlement à l'école se sont tenues pour la première fois en mai 2011 et ont conduit à identifier les mesures à prendre, pour mieux prévenir et combattre ce phénomène.

- **un accroissement des marges d'autonomie des établissements** : le recours dans les projets d'établissements aux dotations globalisées et aux expérimentations, le développement de la contractualisation entre les autorités académiques et les établissements publics locaux d'enseignement (EPL), visent à améliorer la performance des établissements. La réforme du lycée, en laissant l'attribution de 25 % des dotations horaires de la classe de seconde à l'initiative des équipes pédagogiques, va dans ce sens.

- **la mission « Enseignement scolaire »** participe aux efforts de réduction des dépenses de fonctionnement de l'État, grâce à une mutualisation des services administratifs et une meilleure articulation des compétences entre les échelons académique et départemental.

2.2. Opérateurs rattachés à la mission

Conformément aux orientations fixées par le Gouvernement, les opérateurs sous tutelle du ministère participent également à l'effort de maîtrise des finances publiques. Celui-ci se traduit notamment par 35 suppressions de postes (ETP) en 2012 au titre du non-remplacement d'un départ sur deux à la retraite et des économies de 10 % réalisées progressivement sur leur fonctionnement à horizon 2013.

Les réformes sous-tendant ces économies visent, par exemple, à mieux coordonner les opérateurs nationaux sous tutelle de l'État chargés de l'information et de l'orientation comme l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep) et le Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ), ou à développer les synergies au titre du fonctionnement du Centre national d'enseignement à distance (Cned) et du réseau du Service culture, éditions, ressources pour l'éducation nationale (Sceren).

L'Institut national de recherche pédagogique (INRP) a été dissous au 1^{er} janvier 2011 par décret du 28 décembre 2010 et la plupart de ses activités ont été rattachées à l'École normale supérieure de Lyon, opérateur relevant de la mission « Recherche et enseignement supérieur », tandis que le Musée national de l'éducation a été confié au CNDP.

Ministres concernés :

- **Éducation nationale, Jeunesse et Vie associative**

- **Agriculture, Alimentation, Pêche, Ruralité et Aménagement du territoire**

GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET DES RESSOURCES HUMAINES

Autorisations d'engagement : 11,64 milliards d'euros

Crédits de paiement : 11,68 milliards d'euros

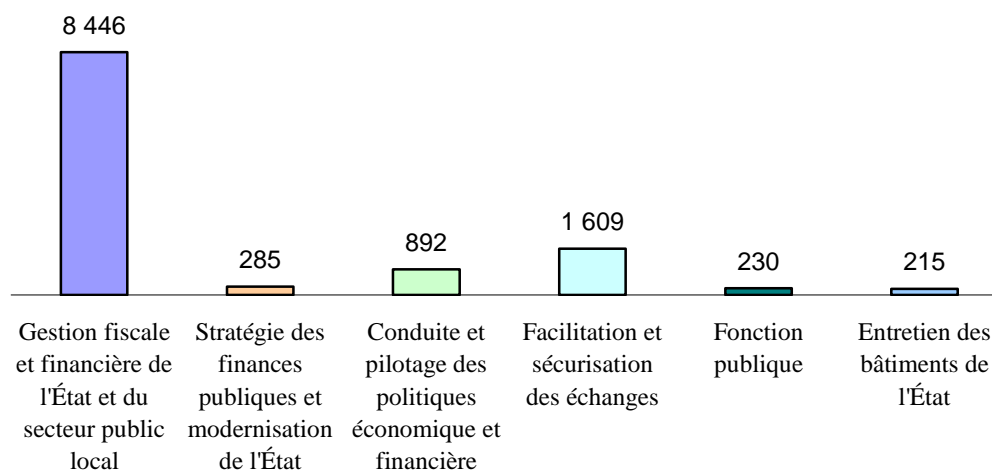
Emplois de l'État : 139 495 équivalents temps plein travaillé (ETPT)

Emplois des opérateurs : 1 404 équivalents temps plein (ETP)

La mission interministérielle « Gestion des finances publiques et des ressources humaines » porte les crédits relatifs à l'action régalienne du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État liée au recouvrement des recettes et au paiement des dépenses de l'État, aux activités douanières ainsi que les activités d'état-major, de pilotage de la modernisation de l'État, d'expertise, de conseil, de contrôle et de soutien. Elle regroupe également les crédits de formation et d'action sociale interministérielle dont le ministre de la Fonction publique a la charge.

1. Les crédits par programme en 2012

Répartition des crédits de paiement par programme en PLF pour 2012
(en millions d'euros)



2. Principales orientations et réformes pour l'année 2012

Plafonds de la mission en 2011 et 2012

<i>En millions d'euros</i>	LFI 2011 (hors CAS Pensions)	Annuité LPFP 2012 (hors CAS Pensions)	PLF 2012 constant (hors CAS Pensions)	PLF 2012
Autorisations d'engagement	9 269	9 082	9 082	11 636
Crédits de paiement	9 294	9 123	9 123	11 678

2.1. Évolution des crédits et des emplois

Les crédits 2012 de la mission sont conformes à l'annuité 2012 de la loi de programmation des finances publiques.

L'effort de rationalisation et d'accroissement de la productivité des grandes directions à réseaux sera poursuivi. Cet effort se traduit, pour l'ensemble du ministère, par le non-remplacement de plus d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite sur la période 2011-2013, soit 2 870 non-renouvellements (en équivalents temps plein) 2012, dont 2 438 à la direction générale des Finances publiques (DGFIP) et 371 à la direction générale des Douanes et des Droits indirects (DGDDI).

Le ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État contribue, en outre, à l'effort de réduction des dépenses de fonctionnement de l'État avec une baisse de 6,1 % en autorisations d'engagement et de 5,5 % en crédits de paiement par rapport au budget 2011 ; cette évolution traduit les efforts de rationalisation des services mis en œuvre dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, ainsi que l'achèvement des développements liés à certains grands projets informatiques.

Chantier phare du quinquennat, la fusion des anciennes directions générales des Impôts et de la Comptabilité publique au sein de la DGFIP est désormais effective, en avance d'un an sur le calendrier fixé en 2008. Dans ce contexte, la DGFIP doit achever en 2012 l'unification de ses réseaux et poursuivre ses démarches structurantes en matière d'administration électronique (généralisation de la télédéclaration de la TVA et poursuite de la dématérialisation des échanges avec les contribuables qu'il s'agisse des usagers, des collectivités ou des organismes publics locaux).

La direction générale des Douanes et des Droits indirects poursuivra également la dématérialisation des formalités dont elle assure la gestion. Le budget 2012 lui permettra par ailleurs de renforcer son action de lutte contre les trafics illicites (contrebande de cigarettes, stupéfiants, contrefaçons).

Les grands chantiers de modernisation des systèmes informatiques de gestion financière de l'État seront poursuivis.

La généralisation du système Chorus comme outil de gestion de la dépense, effective depuis janvier 2011, sera complétée par le développement du volet comptable de l'application. Des prestations de maintenance et d'assistance se poursuivront afin d'accompagner le déploiement du progiciel et de minimiser les effets d'apprentissage incontournables pour un chantier informatique de cette ampleur.

L'Opérateur national de paye (ONP) poursuivra l'élaboration du nouveau système d'information et de gestion de la paye des agents de l'État afin que les premières payes puissent être éditées en 2013. La convergence des outils de gestion des ressources humaines de l'ensemble des directions des ministères économique et financier, du ministère de la Fonction publique ainsi que celles du ministère des Affaires étrangères, au sein d'un outil unique Sirius, sera assurée parallèlement.

Enfin, les derniers systèmes d'information issus du programme Copernic à destination des usagers et des agents de la DGFIP seront opérationnels d'ici à 2013.

Dans le domaine de la politique d'action sociale interministérielle, le ministère de la Fonction publique a consolidé l'offre de prestations, notamment en matière de gardes d'enfants et de réservation de logements. Par ailleurs, la rénovation du parc de restaurants inter-administratifs se poursuit conformément à la programmation pluriannuelle afin de répondre aux besoins des agents et aux normes sanitaires.

2.2. Opérateurs rattachés à la mission

Le plafond d'emploi de l'École nationale d'administration (ENA) et des Instituts régionaux d'administration (IRA), chargés de former les futurs cadres supérieurs et les futurs cadres intermédiaires de l'État poursuit sa diminution à hauteur de 24 équivalents temps plein en 2012. Cette réduction concerne tant le nombre d'élèves que les agents permanents. Ces écoles, rattachées au ministère de la Fonction publique, contribuent ainsi à l'effort de réduction des effectifs des opérateurs de l'État.

Ministres concernés :

- **Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement**

- **Fonction publique**

IMMIGRATION, ASILE ET INTÉGRATION

Autorisations d'engagement : 0,63 milliard d'euros
Crédits de paiement : 0,63 milliard d'euros

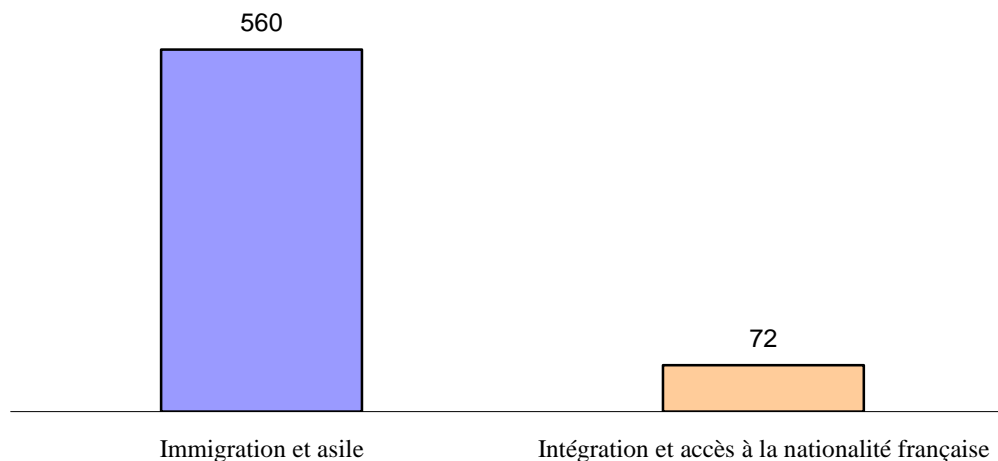
Emplois de l'État : 587 équivalents temps plein travaillé (ETPT)
Emplois des opérateurs : 1 230 équivalents temps plein (ETP)

La mission « Immigration, asile et intégration » regroupe deux programmes relevant du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration (Miomcti). Les crédits du programme « Développement solidaire et migrations », qui entrent également dans le champ de ce ministère, sont rattachés à la mission « Aide publique au développement ».

La mission « Immigration, asile et intégration » poursuit les objectifs relatifs à la maîtrise de l'immigration légale, à la lutte contre l'immigration irrégulière, à l'intégration des migrants en situation régulière et à la garantie du droit d'asile.

1. Les crédits par programme en 2012

Répartition des crédits de paiement par programme en PLF pour 2012
(en millions d'euros)



2. Principales orientations et réformes pour l'année 2012

Plafonds de la mission en 2011 et 2012

<i>En millions d'euros</i>	LFI 2011 (hors CAS Pensions)	Annuité LPFP 2012 (hors CAS Pensions)	PLF 2012 constant (hors CAS Pensions)	PLF 2012
Autorisations d'engagement	555	539	626	632
Crédits de paiement	552	546	625	632

2.1. Évolution des crédits et des emplois

Le budget 2012 a été établi dans un triple contexte de poursuite de l'augmentation du flux de la demande d'asile, du maintien d'une politique ferme d'éloignement des étrangers en situation irrégulière et de la consolidation des politiques d'intégration.

Afin de faire face à la poursuite de la hausse du flux des demandes d'asile, le plafond en crédits de paiement de la mission « Immigration, asile et intégration » a été relevé de près de 80 millions d'euros par rapport à l'annuité 2012 inscrite dans la loi de programmation des finances publiques au titre des crédits d'hébergement d'urgence ainsi que de ceux prévus pour le versement de l'allocation temporaire d'attente aux demandeurs d'asile.

La programmation budgétaire pour 2012 prend par ailleurs en compte la réduction des coûts de fonctionnement des centres d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) par l'amélioration de la gestion et l'harmonisation des conditions d'emploi et d'attribution des ressources budgétaires consacrées à ces centres.

Une rationalisation des dépenses est également prévue sur le fonctionnement des centres de rétention administrative (CRA) grâce à la mise en place d'un contrôle de gestion, ainsi que sur les dépenses de transport. Il est prévu sur ce programme les moyens nécessaires à la modernisation des systèmes d'information du Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration (SGII).

L'ensemble des nouvelles mesures engagées dans le cadre de la révision générale des politiques publiques sur la présente mission s'articule désormais autour de trois axes : améliorer le processus de délivrance des demandes de visas, simplifier l'accueil et améliorer l'intégration des étrangers en situation légale et renforcer la lutte contre l'immigration clandestine.

Les diverses formes d'intervention du ministère en matière d'intégration des étrangers en situation régulière sont ainsi maintenues et les moyens consacrés aux actions conduites au niveau déconcentré et à l'hébergement des réfugiés sont préservés.

2.2. Opérations rattachées à la mission

L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) et l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii) constituent les deux opérateurs rattachés à la mission. Le montant de la subvention pour charges de service public versée à l'Ofpra augmente pour maintenir l'effort de réduction des délais de traitement de la demande d'asile.

L'ajustement de la valeur des taxes sur les titres de séjour délivrés aux étrangers permettra de renforcer de 10 millions d'euros les actions d'intégration conduites par l'Ofii notamment au travers de l'apprentissage de la langue française.

Ministre concerné :

**- Intérieur, Outre-Mer, Collectivités territoriales
et Immigration**

JUSTICE

Autorisations d'engagement : 9,80 milliards d'euros

Crédits de paiement : 7,42 milliards d'euros

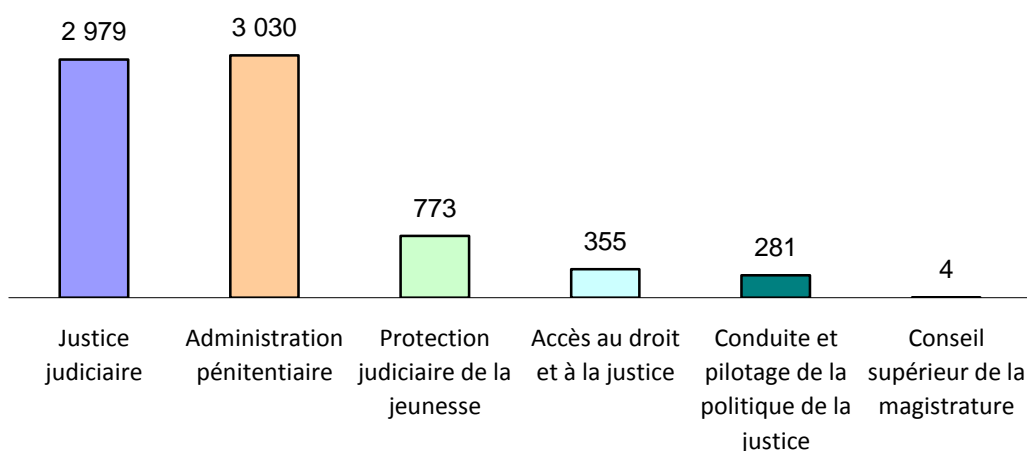
Emplois de l'État : 76 887 équivalents temps plein travaillé (ETPT)

Emplois des opérateurs : 521 équivalents temps plein (ETP)

Les crédits de la mission Justice sont destinés à financer l'activité des juridictions, le service public pénitentiaire, la prise en charge des mineurs confiés à la protection judiciaire de la jeunesse, les actions menées par le ministère pour permettre aux citoyens et aux victimes de connaître leurs droits et de les faire respecter, notamment l'aide juridique, ainsi que les fonctions transversales du ministère. À partir de 2012, un programme spécifique regroupe les crédits du Conseil supérieur de la magistrature.

1. Les crédits par programme en 2012

Répartition des crédits de paiement par programme en PLF pour 2012
(en millions d'euros)



Principales orientations et réformes pour l'année 2012

Plafonds de la mission en 2011 et 2012

<i>En millions d'euros</i>	LFI 2011 (hors CAS Pensions)	Annuité LPFP 2012 (hors CAS Pensions)	PLF 2012 (hors CAS Pensions)	PLF 2012
Autorisations d'engagement	7 661	8 375	8 414	9 795
Crédits de paiement	5 842	5 998	6 039	7 421

2.1. Évolution des crédits et des emplois

L'année 2012 verra la mise en œuvre ou le déploiement de nouvelles réformes votées en 2011 : la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale, la réforme de la justice des mineurs, la réforme de la garde à vue, la réforme de l'hospitalisation sans consentement impliquant désormais l'intervention de l'autorité judiciaire.

Ces nouvelles mesures expliquent les moyens supplémentaires accordés en projet de loi de finances pour 2012 par rapport à l'annuité 2012 de loi de programmation des finances publiques (+ 41 millions d'euros à périmètre constant).

Les efforts engagés en faveur de la modernisation de l'organisation et du fonctionnement des services judiciaires et de l'administration pénitentiaire vont être poursuivis. La rationalisation et la mutualisation des fonctions « support » vont se concrétiser en 2012 par la montée en puissance du plan achats ministériel et la mise en place de plates-formes régionales de services interdirectionnelles, dont il est notamment attendu une amélioration de la qualité de service rendu par les centres de traitement comptable Chorus.

En 2012, le ministère de la justice va consacrer des moyens financiers croissants à ses opérations immobilières, tant pour les juridictions que pour les établissements pénitentiaires.

Dans le secteur pénitentiaire, conformément aux annonces du Président de la République du 13 septembre 2011, cet effort d'investissement sera prolongé et amplifié par une loi de programmation relative à l'exécution des peines, qui viendra consacrer l'objectif de disposer de 80 000 places de prison à l'horizon 2017.

Des places seront ainsi spécifiquement créées pour les détenus condamnés à de courtes peines, dans des établissements à sécurité allégée. Dans le cadre du déploiement du nouveau programme immobilier (NPI), de nouvelles places de prison viendront également remplacer celles des établissements les plus vétustes qui seront fermés, et les établissements non conformes aux critères posés par la loi pénitentiaire (cellules individuelles, développement des locaux d'activités et de sport, construction d'unités de vie familiale et de parloirs familiaux...) seront rénovés.

Parallèlement, la mise en œuvre des dispositions de la loi pénitentiaire se poursuivra, notamment au travers du développement des alternatives à l'incarcération et des aménagements de peine.

La réforme de la garde à vue récemment approuvée par le Parlement va entraîner une augmentation importante des rémunérations versées aux avocats au titre de l'aide juridique. Afin de financer cette nouvelle dépense dans une période budgétaire contrainte, la nouvelle contribution pour l'aide juridique de 35 euros, instaurée fin 2011, permettra d'assurer une solidarité financière entre l'ensemble des justiciables.

Enfin, la protection judiciaire de la jeunesse, qui achève le recentrage de son activité sur le pénal, verra ses moyens augmentés pour l'ouverture de 20 nouveaux centres éducatifs fermés dans le cadre de la réforme du jugement des mineurs. Sur la période 2012-2014, 30 millions d'euros vont être consacrés à leur construction.

Un programme dédié au Conseil supérieur de la magistrature se substitue en 2012 à l'action correspondante du programme « Justice judiciaire ». La création de ce nouveau programme met en œuvre la disposition votée par le législateur organique pour assurer l'autonomie budgétaire de cette institution.

Le schéma d'emplois de la mission prévoit la création de 515 emplois en 2012, avant transferts. L'écart par rapport au schéma défini en triennal 2011-2013 (+ 315 emplois) s'explique principalement par les mesures nouvelles entrées en vigueur en 2011, notamment le contrôle par le juge des hospitalisations sans consentement et la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale.

La simplification des procédures (déjudiciarisation), les efforts de rationalisation des fonctions support du ministère et la poursuite de la réforme de la protection judiciaire de la jeunesse permettent par ailleurs de financer des créations d'emplois importantes pour assurer l'ouverture de nouveaux établissements pénitentiaires et pour augmenter le nombre de greffiers par magistrat, afin d'améliorer l'efficacité de la justice.

2.2. Opérateurs rattachés à la mission

Les opérateurs mettant en œuvre la politique immobilière du ministère de la Justice (Agence publique pour l'immobilier de la justice et Établissement public du palais de justice de Paris) bénéficient d'une augmentation de leurs emplois en 2012.

En revanche, l'École nationale de la magistrature et l'École nationale de l'administration pénitentiaire contribuent à l'effort de réduction de l'emploi public dans les opérateurs.

Ministre concerné :

- Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Libertés

MÉDIAS, LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES

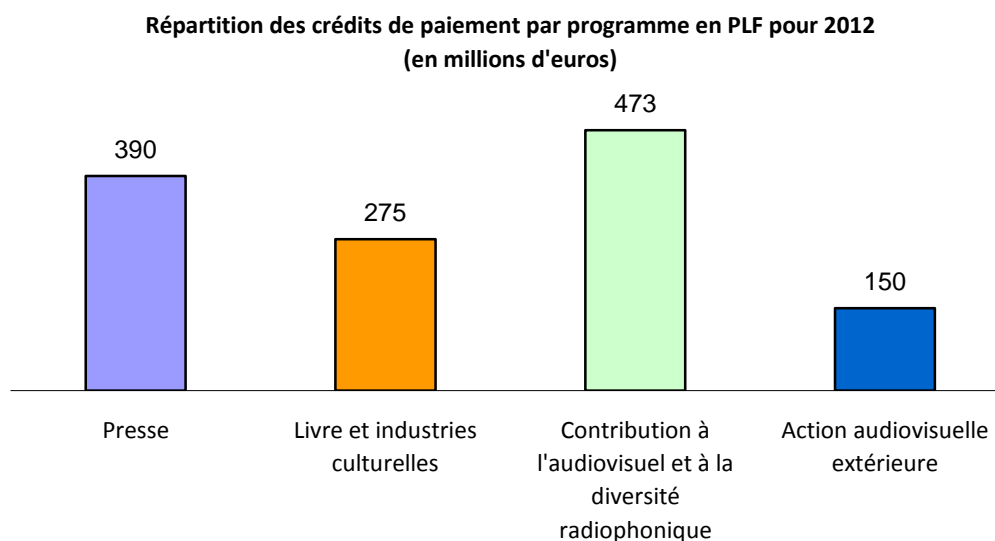
Autorisations d'engagement : 1,27 milliard d'euros

Crédits de paiement : 1,29 milliard d'euros

Emplois des opérateurs : 2 726 équivalents temps plein (ETP)

La mission « Médias, livre et industries culturelles » retrace les crédits budgétaires en faveur de la presse écrite, du soutien au développement du livre, des industries culturelles et des radios associatives locales. Elle permet également d'assurer une partie du financement de France Télévisions et des organismes de l'Audiovisuel extérieur de la France.

1. Les crédits par programme en 2012



2. Principales orientations et réformes pour l'année 2012

Plafonds de la mission en 2011 et 2012

<i>En millions d'euros</i>	LFI 2011 (hors CAS Pensions)	Annuité LPFP 2012 (hors CAS Pensions)	PLF 2012 constant (hors CAS Pensions)	PLF 2012
Autorisations d'engagement	1 451	1 261	1 261	1 268
Crédits de paiement	1 454	1 281	1 281	1 288

2.1. Évolution des crédits et des emplois

Les crédits 2012 de la mission sont conformes à l'annuité 2012 de la loi de programmation des finances publiques.

Les crédits du programme « Presse » tiennent compte de la fin de l'effort exceptionnel de l'État en faveur de la presse, qui avait été décidé à l'issue des États généraux de la presse écrite pour une période de trois ans. Ils s'élèvent toutefois à un niveau sensiblement supérieur au montant des crédits alloués à cette politique avant 2009.

Les crédits du programme « Livre et industries culturelles » permettront de poursuivre la politique publique de soutien en faveur de l'ensemble des acteurs, publics ou privés, de la chaîne du livre. Un effort particulier sera réalisé en faveur du chantier de rénovation du quadrilatère Richelieu. Dans le secteur des industries culturelles, les crédits permettront principalement d'accompagner la Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (Hadopi) dans l'exercice des missions qui lui ont été confiées.

La dotation du programme « Contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique » diminue fortement en 2012 en raison de l'achèvement du financement du passage à la télévision tout numérique. Les crédits inscrits dans le PLF 2012 permettront de confirmer le soutien à l'action des radios associatives locales. Ils compléteront également la dotation de France Télévisions, inscrite sur la mission « Avances à l'audiovisuel public », pour financer ses missions de service public à hauteur des engagements pris par l'État dans le projet de contrat d'objectifs et de moyens pour la période 2012-2017. Concernant l'Audiovisuel extérieur de la France, l'année 2012 s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la réforme décidée par le Président de la République.

2.2. Opérateurs rattachés à la mission

L'ensemble des opérateurs de la mission, la Bibliothèque nationale de France, la Bibliothèque publique d'information, le Centre national du livre et la Cinémathèque

appliqueront les objectifs de réductions de dépenses de fonctionnement et d'effectifs fixés à l'ensemble des opérateurs de l'État.

À compter de 2012, la Cinémathèque sera intégralement financée par le Centre national du cinéma et de l'image animée.

Ministre (s) concerné (s) :

- Premier ministre
- Culture et de la Communication

OUTRE-MER

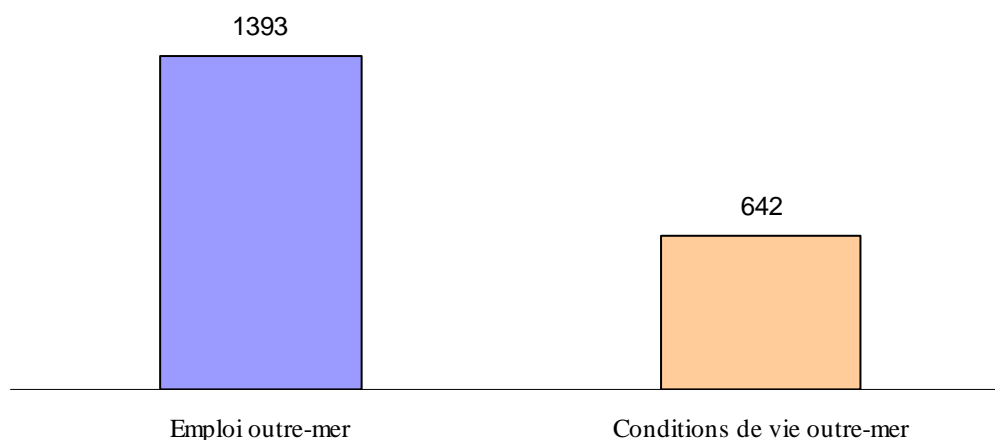
Autorisations d'engagement : 2,18 milliards d'euros
Crédits de paiement : 2,03 milliards d'euros

Emplois de l'État : 4 866 équivalents temps plein travaillé (ETPT)
Emplois des opérateurs : 150 équivalents temps plein (ETP)

La mission Outre-mer, rattachée au ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration, a vocation à contribuer à l'amélioration des conditions de vie et au développement endogène des départements et collectivités d'outre-mer. Elle regroupe les crédits relatifs aux dispositifs spécifiques aux territoires ultramarins, destinés à financer notamment le soutien à la création d'emplois outre-mer, l'amélioration et l'accroissement de l'habitat social et le développement endogène des territoires.

1. Les crédits par programme en 2012

Répartition des crédits de paiement par programme en PLF pour 2012
(en millions d'euros)



2. Principales orientations et réformes pour l'année 2012

Plafonds de la mission en 2011 et 2012

<i>En millions d'euros</i>	LFI 2011 (hors CAS Pensions)	Annuité LFPF 2012 (hors CAS Pensions)	PLF 2012 constant (hors CAS Pensions)	PLF 2012
Autorisations d'engagement	2 121	2 126	2 133	2 179
Crédits de paiement	1 942	1 989	1 989	2 035

2.1. Évolution des crédits et des emplois

L'évolution des crédits de la mission traduit la poursuite de la mise en œuvre des engagements pris par le Gouvernement en faveur de l'outre-mer à l'occasion du premier Conseil interministériel de l'outre-mer (Ciom) du 6 novembre 2009 et des mesures prévues par la loi pour le développement économique des outre-mer (Lodeom) du 27 mai 2009. Elle respecte strictement l'enveloppe de crédits de paiements définie l'année dernière dans le cadre du budget triennal.

Trois orientations principales sont poursuivies dans la lignée des actions conduites depuis 2010 .

La première orientation consiste à **développer un modèle de croissance endogène reposant sur les atouts de ces territoires**, conformément à l'objectif de la Lodeom. La création des zones franches d'activité, tout comme le recentrage des exonérations de cotisations sociales patronales sur les bas salaires, les très petites entreprises et les entreprises des secteurs prioritaires permettront de renforcer la compétitivité de ces territoires et de favoriser la création d'emplois et l'amélioration du pouvoir d'achat, tout en optimisant les moyens consacrés à ces dispositifs.

L'État soutiendra également d'une part, la compétitivité des entreprises ultramarines grâce à l'aide au fret destinée à compenser les surcoûts supportés par les entreprises de production et, d'autre part, l'attractivité des territoires en finançant des aides destinées à la rénovation hôtelière.

La deuxième orientation consiste à soutenir **le logement social outre-mer**.

L'État renforcera son action en faveur de la production de logements outre-mer, à travers le maintien, comme en 2011, du niveau élevé des engagements 2010. Son intervention se concentrera sur la construction de logements neufs (50 % de crédits de la ligne budgétaire unique) et la résorption de l'habitat insalubre. Elle sera soutenue par plusieurs mécanismes incitatifs, à la fois budgétaires et fiscaux, dans la continuité des dispositifs mis en place par la Lodeom.

Enfin, la troisième orientation vise à accentuer l'effort de l'État **en faveur de la continuité territoriale et de la formation professionnelle, en particulier des jeunes ultramarins**.

Les dispositifs de continuité territoriale, gérés par l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité, sont désormais réorientés vers les publics les moins favorisés, en application de la réforme initiée par la Ledeom créant un fonds de continuité territoriale.

Par ailleurs, l'État poursuivra son effort afin de doubler les capacités d'accueil des centres de formation du service militaire adapté (SMA), avec l'objectif d'accueillir à terme jusqu'à 6 000 jeunes par an.

La quatrième orientation consiste à soutenir les collectivités territoriales dans leur politique d'aménagement du territoire, notamment à travers les contrats de projet et de développement.

Le Fonds exceptionnel d'investissement concourra également au développement des infrastructures des collectivités d'outre-mer. L'État participera au financement de prêts bonifiés accordés par l'Agence française de développement, permettant aux collectivités de développer leurs capacités d'investissement.

Un effort particulier en faveur de constructions et équipements scolaires en Guyane sera maintenu compte tenu des besoins croissants de ce département.

L'État accompagnera plus spécifiquement la départementalisation de **Mayotte** au travers du Fonds de développement économique, social et culturel pleinement opérationnel depuis mars 2011.

Sera mis en place un programme expérimental de relogement sur site et de requalification de l'habitat spontané dans la province Sud de **Nouvelle-Calédonie**, marquée par des phénomènes de périurbanisation et de diffusion de l'habitat insalubre.

2.2. Opérateurs rattachés à la mission

L'Agence de l'outre-mer pour la mobilité (Ladom), opérateur de l'État qui a succédé à l'Agence nationale insertion promotion travailleur outre-mer (ANT), s'est vu confier la gestion de l'ensemble des dispositifs de passeport mobilité études et d'aide à la continuité territoriale. Par ailleurs, elle continuera, en étroite collaboration avec les collectivités locales, à gérer les aides à la formation professionnelle aux bénéficiaires des ultramarins.

Ministre concerné :

- Intérieur, Outre-Mer, Collectivités territoriales et Immigration

POLITIQUE DES TERRITOIRES

Autorisations d'engagement : 0,33 milliard d'euros

Crédits de paiement : 0,34 milliard d'euros

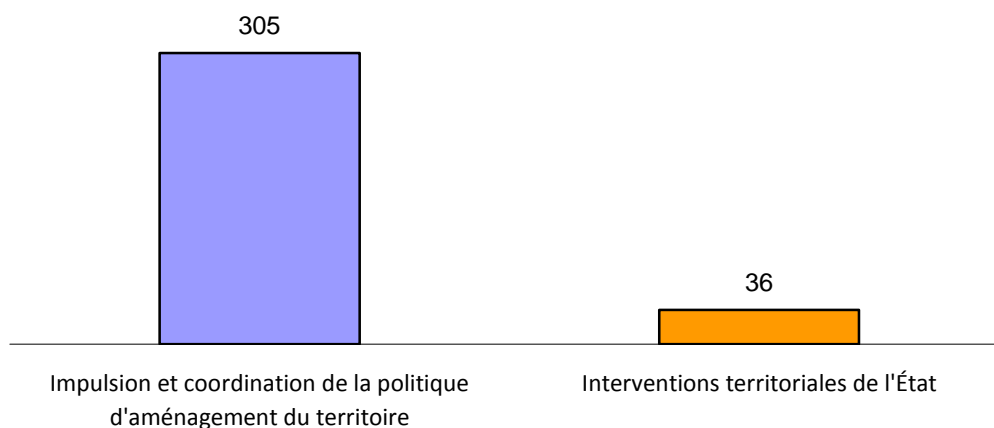
Emplois de l'État : 136 équivalents temps plein travaillé (ETPT)

La mission interministérielle « Politique des territoires » comprend deux programmes portant des contributions de l'État au développement sur le territoire national d'actions coordonnées entre plusieurs départements ministériels.

Le programme « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » traduit la priorité donnée par les pouvoirs publics au renouvellement de la politique d'aménagement du territoire par le renforcement de l'attractivité, de la compétitivité et de la cohésion des territoires. Le programme « Interventions territoriales de l'État » porte, quant à lui, quatre plans gouvernementaux territorialisés interministériels.

1. Les crédits par programme en 2012

Répartition des crédits de paiement par programme en PLF pour 2012
(en millions d'euros)



2. Principales orientations et réformes pour l'année 2012

Plafonds de la mission en 2011 et 2012

<i>En millions d'euros</i>	LFI 2011 (hors CAS Pensions)	Annuité LPFP 2012 (hors CAS Pensions)	PLF 2012 constant (hors CAS Pensions)	PLF 2012
Autorisations d'engagement	349	332	332	334
Crédits de paiement	320	339	339	341

2.1. Évolution des crédits et des emplois

Les crédits de la mission en 2012 sont conformes à l'annuité 2012 de la loi de programmation des finances publiques.

« Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire »

Outre la poursuite des actions en cours (contrats de projet État-Région, accompagnement de la restructuration des implantations territoriales des armées, attribution de la prime d'aménagement du territoire permettant de créer ou de sauvegarder de nombreux emplois et accompagnement de l'animation des pôles d'excellence rurale et des grappes d'entreprises), les crédits de ce programme contribueront également au renouvellement de la politique en faveur des territoires ruraux, en s'appuyant notamment sur la nouvelle génération des pôles d'excellence rurale.

« Interventions territoriales de l'État »

En 2012, ce programme participera à la poursuite du plan exceptionnel d'investissements en faveur de la Corse (PEI) : la contribution du programme au PEI se stabilise à 18,8 millions d'euros dans un contexte d'intervention accrue des opérateurs de l'État, auxquels s'ajoutent 40 millions d'euros de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France.

La dotation du plan eau-agriculture en Bretagne s'élève à 9,2 millions d'euros de crédits de paiement ; elle traduit notamment l'engagement du gouvernement pour la lutte contre les algues vertes.

Les deux autres actions couvrent les besoins du plan chlordécone en Martinique et en Guadeloupe (2,9 millions d'euros) et du plan gouvernemental pour le Marais poitevin (5,1 millions d'euros). Concernant ce dernier, les objectifs prioritaires pour 2012 seront par ailleurs portés par le nouvel établissement public dédié au Marais poitevin, créé conformément à l'article 158 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et rattaché au programme « Urbanisme, paysages, eau et biodiversité » de la mission « Écologie, développement et aménagement durables ».

Ministres concernés :

- Agriculture, Alimentation, Pêche, Ruralité et Aménagement du territoire
- Premier ministre

PRELEVEMENTS SUR LES RECETTES DE L'ÉTAT AU PROFIT DE L'UNION EUROPEENNE

Le budget de l'Union européenne est financé par trois types de ressources : des ressources propres dites traditionnelles (droits de douanes et cotisations sur le sucre) collectées par les États membres pour le compte de l'Union, une ressource assise sur une assiette de TVA harmonisée et une ressource fonction du revenu national brut (RNB) de chaque État membre. Les États membres financent en outre les rabais sur leur contribution dont bénéficient le Royaume-Uni, depuis 1984, et les Pays-Bas et la Suède, depuis 2007.

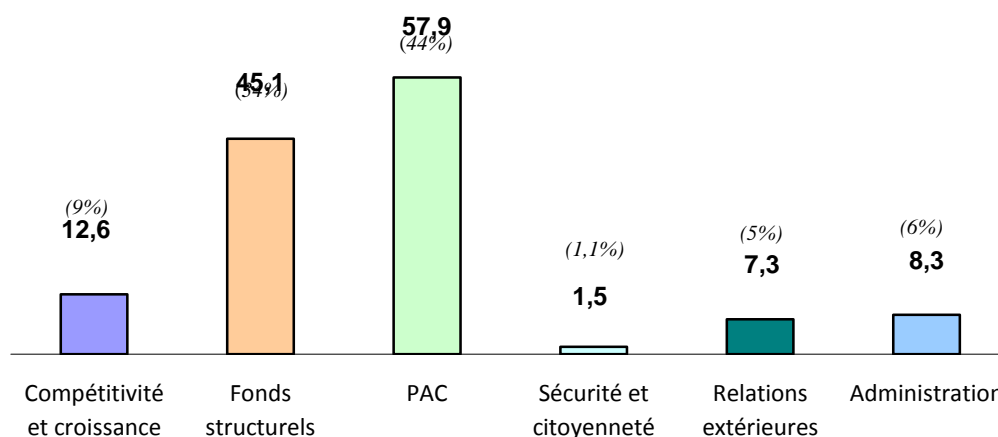
La France contribue au budget européen par le biais d'un prélèvement sur recettes (PSR), évalué en 2012 à 18,878 milliards d'euros. Ce montant comprend les ressources TVA et RNB mais exclut les ressources propres traditionnelles collectées par la France, et ce depuis la LFI 2010.

La part relative du revenu national brut de la France dans celui de l'Union européenne progresse par rapport à la loi de finance initiale pour 2011, de + 643 millions d'euros (soit une hausse de + 3,5 %). Cette évolution reflète, à titre principal, la dynamique du budget européen.

1. Le budget européen pour 2012

Le projet de budget de la Commission européenne pour 2012 s'élève à 147,8 milliards d'euros en crédits d'engagement (en hausse de + 4,2 % par rapport au budget voté 2011), et 132,7 milliards d'euros en crédits de paiement, soit une très forte augmentation de + 4,9 % par rapport au budget voté 2011.

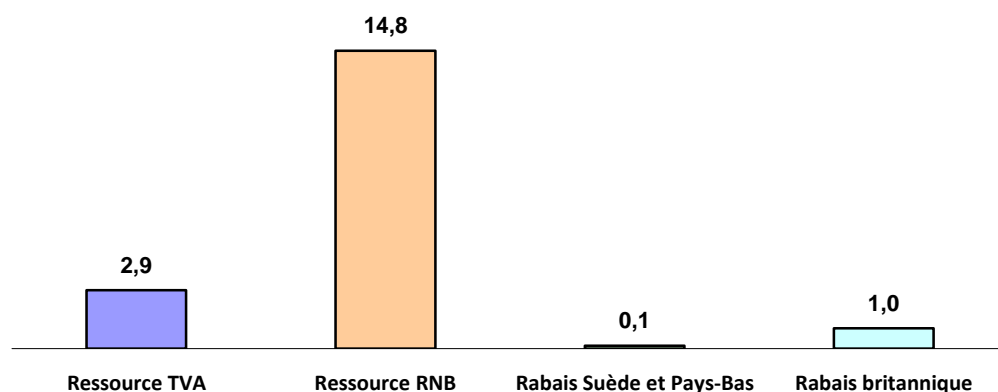
Répartition des crédits de paiement du projet de budget de la Commission pour 2012 (en milliards d'euros)



Le Conseil a adopté une position réaliste et équilibrée sur ce projet de budget. Il a souhaité promouvoir la discipline budgétaire et la bonne gestion financière. Plusieurs États membres, dont la France, ont ainsi plaidé pour que le budget européen participe aux efforts de consolidation des finances publiques nationales. Ceci a conduit à limiter la hausse des crédits de paiement du budget européen, en ramenant leur progression à + 2,02 % par rapport à 2011, pour atteindre un montant de 129,1 milliards d'euros. Le niveau de crédits d'engagement a également été fixé par le Conseil à 146,2 milliards d'euros, soit une augmentation limitée à + 3,1% par rapport à 2010.

2. Le prélèvement sur recettes (PSR) et le « solde net » de la France dans ses relations financières avec l'Union européenne (UE)

Composition du prélèvement sur recettes pour 2012 (en milliards d'euros)



En 2012, le PSR-UE, évalué à 18,878 milliards d'euros, représente environ 7 % des recettes fiscales nettes de l'Etat.

Comparée aux autres pays européens, la France est le deuxième contributeur brut au budget européen (17,4% du budget européen), derrière l'Allemagne, et se place au deuxième rang des contributeurs nets (5,4 milliards d'euros), derrière l'Allemagne,

ainsi qu'au septième rang des contributeurs nets en pourcentage du RNB (derrière les Pays-Bas, le Danemark, l'Allemagne, la Suède, l'Italie et la Finlande).

En 2009, dernier exercice connu, le solde net de la France, constitué de l'écart entre les fonds européens perçus et la contribution au budget de l'Union, était négatif de 5,4 milliards d'euros. 13,6 milliards d'euros ont été perçus par la France, dont 9,7 milliards d'euros d'aides agricoles. Pour l'ensemble du budget, ceci place la France au 19^{ème} rang des retours par habitant avec 211 euros.

RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Autorisations d'engagement : 25,79 milliards d'euros

Crédits de paiement : 25,44 milliards d'euros

Emplois de l'État : 21 288 équivalents temps plein travaillé (ETPT)

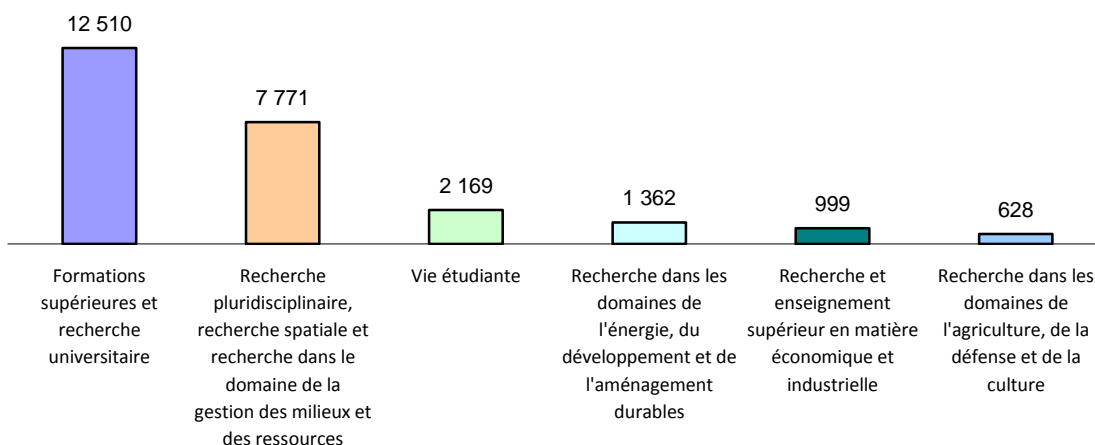
Emplois des opérateurs : 240 656 équivalents temps plein (ETP)

La mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIREs) regroupe les moyens consacrés par l'État à la politique d'enseignement supérieur, de recherche et de soutien à l'innovation des six ministères participant à cette mission, les aides qui concourent à la vie étudiante et les contributions de la France aux organisations internationales de recherche.

Elle a pour objectifs de satisfaire les besoins de qualification supérieure, l'égalité des chances, l'insertion professionnelle des étudiants, la mise en œuvre d'une stratégie nationale de recherche et d'innovation, l'attractivité du territoire français et l'excellence en matière de recherche afin de contribuer à la croissance et de soutenir la recherche et l'innovation au sein des entreprises.

1. Les crédits par programme en 2012

**Répartition des crédits de paiement par programme en PLF pour 2012
(en millions d'euros)**



2. Principales orientations et réformes pour l'année 2012

Plafonds de la mission en 2011 et 2012

<i>En millions d'euros</i>	LFI 2011 (hors CAS Pensions)	Annuité LPFP 2012 (hors CAS Pensions)	PLF 2012 constant (hors CAS Pensions)	PLF 2012
Autorisations d'engagement	24 778	25 022	25 151	25 788
Crédits de paiement	24 602	24 802	24 802	25 439

2.1. Évolution des crédits et des emplois

La mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIRES) constitue la **première priorité du Gouvernement**. Cette priorité s'est traduite par une augmentation inédite des moyens de plus de **9 milliards d'euros sur cinq ans** (2007-2012), conformément aux engagements du Président de la République. Soit une augmentation de 40 % en cinq ans des moyens dédiés à l'enseignement supérieur et à la recherche.

La MIRES est en outre la **première mission bénéficiaire des investissements d'avenir**, pour un montant de 21,9 milliards d'euros (et 20,6 milliards d'euros hors Opération Campus) sur un total de 35 milliards d'euros. À ce jour, près de 9,6 milliards d'euros ont déjà fait l'objet d'engagements (hors Opération Campus) pour 219 projets lauréats, à l'issue d'appels à projets compétitifs, dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche. La moitié des projets lauréats ont déjà reçu des premiers versements, correspondant aux dotations consommables ou premières tranches d'intérêts produits par les dotations non consommables.

Les crédits de paiement 2012 de la mission sont conformes à l'annuité 2012 de la loi de programmation des finances publiques. Ils progressent, à périmètre constant et hors pensions, de **+ 200 millions d'euros** par rapport à 2011.

À périmètre courant et avec pensions, ces progressions s'établissent à + 428 millions d'autorisations d'engagement et + 256 millions de crédits de paiement.

Les moyens, hors masse salariale, des **établissements d'enseignement supérieur** (universités, établissements associatifs, écoles d'ingénieurs, grands établissements, écoles des ministères de l'Agriculture et des Finances) progressent de + 46 millions d'euros en 2012.

Ils permettront notamment, pour les **universités**, de poursuivre l'accompagnement du passage au régime des responsabilités et compétences élargies, la mise en œuvre du plan « Réussir en licence » et la modernisation des relations financières entre l'État et les universités au travers du dialogue contractuel, et de préparer la dévolution du patrimoine immobilier.

L'année 2012 verra également la signature des premiers **contrats de partenariat**, financés sur le budget de l'État ou par l'Opération Campus, à Grenoble, Aix-Marseille, Bordeaux ou Toulouse notamment. Dans l'attente de ces signatures, les intérêts intermédiaires de l'opération seront mobilisés pour financer des opérations accélérant la mise en œuvre des projets Campus. Les contrats de partenariat signés en 2009, pour Paris IV et Paris VII notamment, seront quant à eux livrés pour la rentrée universitaire 2012.

Les crédits consacrés à la **vie étudiante** progressent également pour tenir compte, notamment, de la mise en œuvre du versement intégral d'un **dixième mois de bourse** pour les bénéficiaires des bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur sur l'année universitaire 2011-2012, conformément à l'engagement pris par le Président de la République en septembre 2009. Par ailleurs, le développement et l'amélioration du **logement étudiant** restent une priorité nationale. L'État maintient ainsi un effort financier pour garantir l'objectif fixé par le plan Anciaux d'une capacité d'accueil de 185 000 places d'ici à 2016, avec la construction de 5 000 nouveaux logements par an et la rénovation de 7 000 chambres par an.

La dotation par l'État d'**Oséo** pour son activité innovation s'élèvera à 328 millions d'euros, ce qui assure le maintien du niveau d'intervention de cette agence auprès des entreprises.

La mission comporte également un important volet fiscal, dont le principal dispositif est le **crédit d'impôt en faveur de la recherche** (CIR) : ses modalités sont laissées inchangées et son montant est estimé à 5,27 milliards d'euros en 2012, soit plus de trois fois le montant de 2007 (1,68 milliard d'euros). Ce dispositif, profondément amélioré en 2008, a produit les résultats escomptés : le nombre d'entreprises déclarantes a ainsi augmenté de 60 % entre 2007 et 2009 et 80 % des nouveaux déclarants sont des PME. Le CIR réformé soutient en outre tout particulièrement l'industrie, qui en reçoit près de 75 %, et renforce l'attractivité de la France, comme l'atteste le triplement du nombre de projets d'investissements étrangers de recherche-développement entre 2008 et 2010.

2.2. Opérateurs rattachés à la mission

Dans un contexte de réduction de l'emploi public, la priorité donnée au secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche se traduit par la **stabilisation des emplois** au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Les variations des plafonds d'emplois du ministère et de ses opérateurs s'expliquent principalement par une mesure de périmètre, liée au transfert de près de 6 600 équivalents temps plein travaillé aux établissements accédant au régime des responsabilités et compétences élargies, en application de la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU). Comme prévu par la loi sur l'autonomie des universités, 2012 est l'année d'achèvement de ce mouvement des établissements.

Dans le domaine de la **recherche**, deux axes structurent le budget prévu pour l'année 2012 :

- la poursuite des économies de fonctionnement dans les établissements du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, conformément aux règles transversales appliquées aux opérateurs de l'État (pour un total de 23 millions d'euros) ;
- la revalorisation des crédits destinés aux « **très grandes infrastructures de recherche** », pour assurer le respect des engagements internationaux de la France.

Les organismes de recherche bénéficieront en outre des financements attribués dans le cadre des appels à projets de l'Agence nationale de la recherche, notamment au titre du **programme d'investissements d'avenir**.

La subvention destinée au **CEA**, hors ITER, est fixée à 1 266 millions d'euros en 2012. Cette subvention contribuera au financement des opérations de démantèlement des sites nucléaires du CEA à hauteur de 189 millions d'euros.

Le **périmètre** des opérateurs rattachés à la MIREs évolue en 2012 :

- le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche poursuit sa structuration en pôles, avec notamment deux fusions : les trois universités d'Aix-Marseille fusionnent au sein de l'université de Marseille au 1^{er} janvier 2012, et les universités de Nancy (I et II) et de Metz fusionnent avec l'Institut national polytechnique Nancy au sein d'un grand établissement ;
- l'Agence nationale de recherches sur le sida et les hépatites virales (ANRS) devient une agence interne de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) ;
- le Groupe des écoles nationales d'économie et de statistique (Genes) entre dans le périmètre des opérateurs tandis qu'Oséo Innovation en sort.

Ministres concernés :

- Enseignement supérieur et Recherche
- Écologie, Développement durable, Transports et Logement
- Économie, Finances et Industrie
- Défense et Anciens combattants
- Culture et Communication
- Agriculture, Alimentation, Pêche, Ruralité et l'Aménagement du territoire

RÉGIMES SOCIAUX ET DE RETRAITE

Autorisations d'engagement : 6,62 milliards d'euros

Crédits de paiement : 6,62 milliards d'euros

Emplois des opérateurs : 436 équivalents temps plein (ETP)

Les régimes de retraite subventionnés par la mission « Régimes sociaux et de retraite » sont pour la plupart anciens et antérieurs à la création de la Sécurité sociale.

Leurs caractéristiques démographiques sont proches et marquées par un fort déséquilibre cotisants / pensionnés. Ce déséquilibre est maximal pour des régimes fermés comme celui des mines ou de la Seita. Il est encore très important dans les régimes des marins, des agents de la SNCF ou bien de la RATP. Ces régimes sont donc dans l'impossibilité de s'autofinancer et doivent faire appel à la solidarité nationale pour compenser l'impact de leur rapport démographique.

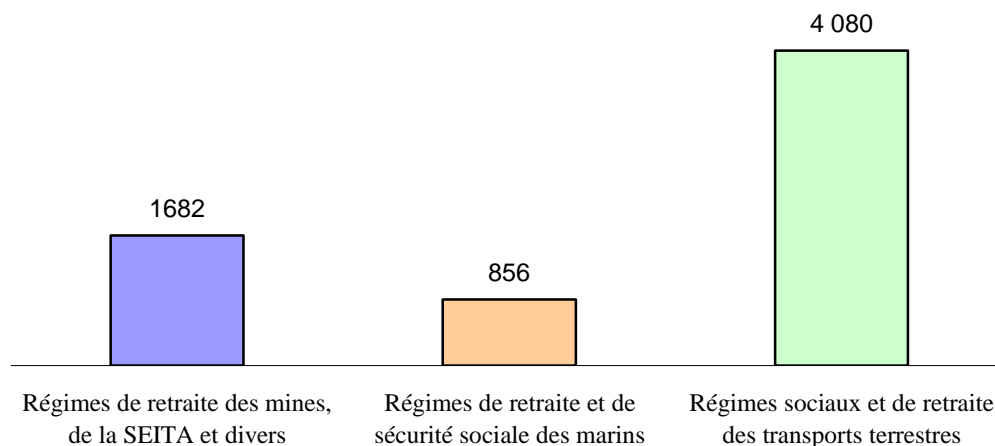
Il s'agit pour l'État d'accompagner la décroissance des régimes fermés, mais surtout de faire évoluer les régimes ouverts en cohérence avec les orientations générales sur les retraites, en assurant la qualité de service aux pensionnés et prestataires et en garantissant la maîtrise des coûts de gestion

Ainsi, en ce qui concerne le régime de retraite des agents SNCF et RATP, la stratégie retenue depuis 2008 est celle d'un alignement progressif des paramètres des deux régimes sur ceux du régime de la fonction publique. Les dispositions de la loi de novembre 2010 portant réforme des retraites s'inscrivent pleinement dans cette perspective et ont d'ores et déjà été transposées aux régimes concernés par des décrets d'application parus en 2011.

Les régimes concernés représentaient environ 806 000 pensionnés ou allocataires fin 2010.

1. Les crédits par programme en 2012

Répartition des crédits de paiement par programme en PLF pour 2012
(en millions d'euros)



2. Principales orientations et réformes pour l'année 2012

Plafonds de la mission en 2011 et 2012

<i>En millions d'euros</i>	LFI 2011 (hors CAS Pensions)	Annuité LPFP 2012 (hors CAS Pensions)	PLF 2012 constant (hors CAS Pensions)	PLF 2012
Autorisations d'engagement	6 028	6 239	6 369	6 619
Crédits de paiement	6 028	6239	6 369	6 619

2.1. Évolution des crédits et des emplois

Les crédits de la mission « Régimes sociaux et de retraite » augmentent de manière régulière, cette tendance découlant de la combinaison des facteurs suivants :

- le facteur démographique : le nombre d'affiliés des régimes subventionnés est structurellement en baisse ;
- les revalorisations des pensions, chaque année sur la base de l'inflation ;
- l'élévation progressive du niveau des pensions pour les nouveaux retraités ;
- la disparition de la compensation spécifique entre régimes spéciaux de retraite qui est prise en charge par le budget de l'État.

Les crédits du projet de loi de finances pour 2012, hors contribution au compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions », sont supérieurs à ceux prévus par la loi de programmation des finances publiques en raison :

- de la revalorisation des pensions en 2011 (+ 2,1 %), plus forte que l'hypothèse retenue en loi de programmation (+ 1,5 %), pour un total de 58 millions d'euros ;
- de la réduction des ressources de compensation démographique pour un montant total de 51 millions d'euros ;
- du financement, non prévu dans la loi de programmation, de la subvention à la caisse autonome mutuelle de retraite au titre des retraites dues aux anciens agents des chemins de fer d'intérêt secondaire.

Par ailleurs, le projet de loi de finances pour 2012 intègre une dotation centralisée de 250 millions d'euros destinée à alimenter le CAS « Pensions ».

2.2. Opérateurs rattachés à la mission

Le régime de sécurité sociale des marins est géré par l'Établissement National des Invalides de la marine (Enim) qui constitue le seul opérateur de la mission.

L'Enim est en charge de la gestion du risque vieillesse, mais aussi des risques maladie, accident et invalidité. Il couvre à ces différents titres près de 230 000 personnes en 2010.

La subvention de l'État ne couvre que le risque vieillesse. La branche maladie est adossée au régime général qui en assure l'équilibre financier. Le budget total prévisionnel de l'établissement pour 2012 est estimé à 1 623 millions d'euros dont 1 117 millions d'euros pour le risque vieillesse et 486 millions d'euros pour les risques maladie, maternité et accident du travail.

Les effectifs de l'Enim pour 2012 sont fixés à 436 ETP répartis sur cinq sites. Le siège de l'établissement doit s'implanter à la Rochelle dans le courant de l'année 2012.

Ministres concernés :

- **Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement**

- **Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État**

SANTÉ

Autorisations d'engagement : 1,38 milliard d'euros

Crédits de paiement : 1,38 milliard d'euros

Emplois des opérateurs : 2 660 équivalents temps plein (ETP)

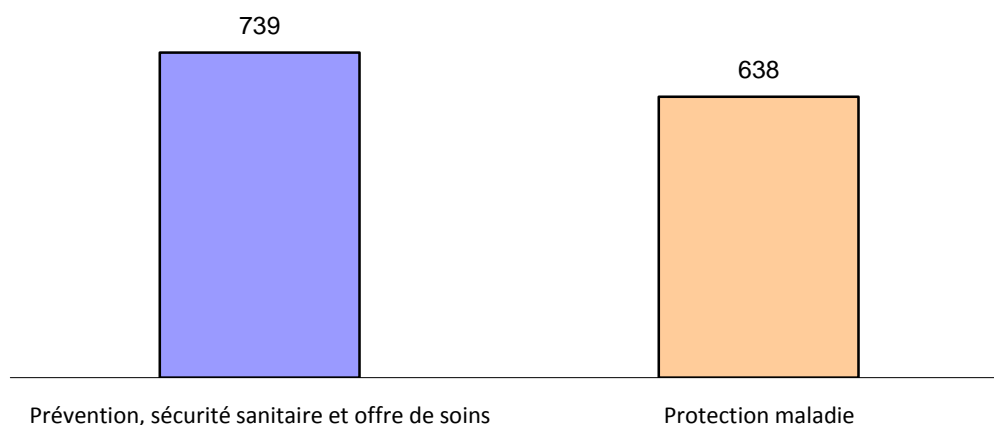
Le Gouvernement conduit une politique globale de santé visant à :

- développer la prévention ;
- organiser une offre de soins de qualité et efficiente ;
- assurer la sécurité sanitaire sur l'ensemble du territoire ;
- favoriser l'accès aux soins et l'indemnisation des publics les plus défavorisés.

Au-delà de la mission « Santé », la politique globale de santé est largement financée par l'assurance maladie, grâce aux cotisations et contributions sociales des citoyens et des entreprises ainsi que grâce aux impôts et taxes affectés à la sécurité sociale.

1. Les crédits par programme en 2012

Répartition des crédits de paiement par programme en PLF pour 2012
(en millions d'euros)



2. Principales orientations et réformes pour l'année 2012

Plafonds de la mission en 2011 et 2012

<i>En millions d'euros</i>	LFI 2011 (hors CAS Pensions)	Annuité LFPF 2012 (hors CAS Pensions)	PLF 2012 constant (hors CAS Pensions)	PLF 2012
Autorisations d'engagement	1 222	1 226	1 226	1 377
Crédits de paiement	1 222	1 226	1 226	1 377

2.1. Évolution des crédits

Après une année 2011 marquée par des modifications importantes de l'architecture de la mission « Santé » afin de tirer les conséquences budgétaires de la création des agences régionales de santé, la structure budgétaire est stabilisée en 2012.

À périmètre constant, les crédits 2012 de la mission sont conformes à l'annuité 2012 de la loi de programmation des finances publiques 2011-2014. Deux mesures de périmètres et de transfert viennent majorer ces crédits à hauteur de 150,5 millions d'euros :

- la budgétisation des moyens de la nouvelle Agence de sécurité du médicament (ANSM) ainsi que celle, dans le même mouvement, des comités de protection des personnes (CPP) et du Centre national de gestion des essais de produits de santé (Cengeps) pour un montant total de 148,4 millions d'euros ;
- le transfert de 2,1 millions d'euros au titre de la recentralisation sanitaire.

Plusieurs réformes d'ampleur seront mises en œuvre en 2012 :

Afin de tirer les enseignements du Médiateur®, la politique du médicament sera entièrement renouvelée autour de trois axes :

- la prévention des conflits d'intérêt et la transparence des décisions de police sanitaire ;
- le principe selon lequel le doute bénéficie systématiquement au patient ;
- l'amélioration de l'information des patients et des professionnels de santé.

L'année 2012 sera également marquée par une réforme d'ampleur dans le champ de l'aide médicale de l'État (dispositif de protection de la santé des personnes étrangères résidant en France de manière ininterrompue depuis plus de trois mois et ne remplissant pas les conditions de régularité de séjour) : il est prévu de faire converger progressivement les modalités de facturation des soins hospitaliers des bénéficiaires de l'AME vers celles aujourd'hui en vigueur pour les assurés sociaux, tout en prenant en compte les spécificités des patients relevant de l'AME.

2.2. Opérateurs rattachés à la mission

Les budgets des opérateurs de la mission « Santé » intègrent les normes transversales en termes de maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'effectifs applicables à l'ensemble du budget de l'État.

En réponse aux défaillances rencontrées dans le cadre du Médiateur® en 2010, une profonde rénovation du système de sécurité sanitaire du médicament et des autres produits de santé est mise en œuvre avec pour objectif premier de restaurer la confiance en s'appuyant sur les conclusions des différents rapports, notamment de l'Inspection générale des affaires sociales, des missions parlementaires ainsi que des conclusions des Assises du médicament.

Dans le cadre de cette réforme, l'Afssaps deviendra, à la promulgation de la loi relative à la modernisation du système des produits de santé, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Conformément aux engagements du Gouvernement, l'Agence ne sera plus affectataire de taxes versées par l'industrie pharmaceutique ; ses ressources proviendront désormais du versement d'une subvention pour charge de service public depuis le budget général de l'État.

Ministre concerné :

- Travail, Emploi et Santé

SÉCURITÉ

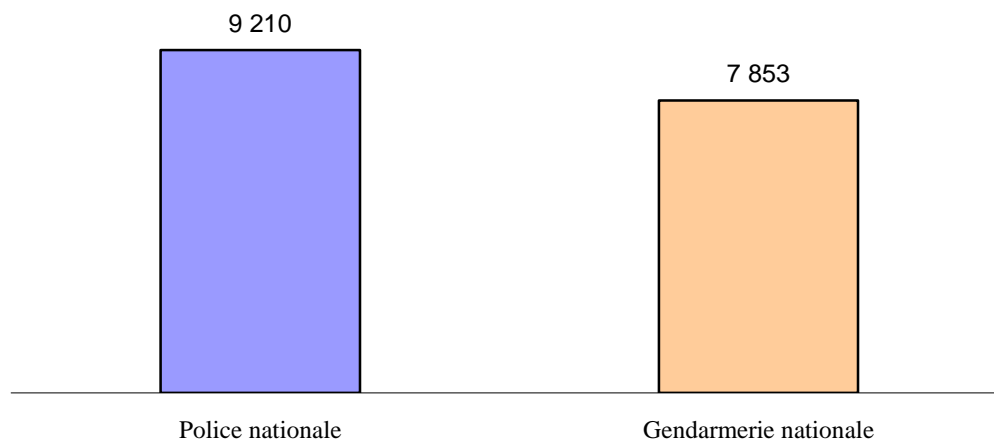
Autorisations d'engagement : 17,17 milliards d'euros
Crédits de paiement : 17,06 milliards d'euros

Emplois de l'État : 239 597 équivalents temps plein travaillés (ETPT)
Emplois des opérateurs : 127 équivalents temps plein (ETP)

La mission « Sécurité » regroupe les moyens de la police nationale et de la gendarmerie nationale. Elle a pour finalité, en luttant contre toutes les formes de délinquance, d'améliorer durablement la sécurité des personnes et des biens. En 2012, les services de police et de gendarmerie poursuivront le renforcement de la coopération de l'ensemble des acteurs et l'effort en matière de visibilité et de proximité des forces de sécurité avec la population.

1. Les crédits par programme en 2012

Répartition des crédits de paiement par programme en PLF pour 2012
(en millions d'euros)



2. Principales orientations et réformes pour l'année 2012

Plafonds de la mission en 2011 et 2012

<i>En millions d'euros</i>	LFI 2011 (hors CAS Pensions)	Annuité LPFP 2012 (hors CAS Pensions)	PLF 2012 constant (hors CAS Pensions)	PLF 2012
Autorisations d'engagement	11 525	11 369	11 613	17 168
Crédits de paiement	11 527	11 461	11 511	17 063

2.1. Évolution des crédits et des emplois

La programmation budgétaire de la mission « Sécurité » s'inscrit dans le cadre des objectifs de la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (Loppsi) du 14 mars 2011, dont les moyens sont déclinés par la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour la période 2011-2013.

Des moyens supplémentaires, à hauteur de 50 millions d'euros de crédits de paiement, sont accordés à cette mission en PLF 2012 par rapport à l'annuité 2012 de la LPFP, afin de renforcer la capacité opérationnelle des services. Ils seront consacrés prioritairement à des opérations et à des dépenses immobilières et à l'acquisition de véhicules supplémentaires.

Grâce aux réformes engagées dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, la mission « Sécurité » apporte en 2012 sa contribution à l'effort de maîtrise des finances publiques : le schéma d'emplois pour 2012 s'établit à - 3 148 ETP, sans pour autant affecter le potentiel opérationnel des forces de sécurité, du fait de leur recentrage sur leur cœur de métier.

Les crédits alloués en 2012 à la mission « Sécurité » reflètent les priorités suivantes : la rénovation et l'amélioration des équipements (déploiement de dispositifs de géolocalisation et de vidéo mobile, amélioration des équipements embarqués et des moyens de la police technique et scientifique...), l'immobilier (en particulier la maintenance lourde des commissariats de police et des casernes de gendarmerie) ainsi que l'informatique et les réseaux (notamment via le développement de la vidéo-protection).

Ils permettent par ailleurs de mettre en œuvre des mesures d'amélioration de la condition des personnels. La mise en œuvre du « plan d'adaptation des grades aux responsabilités exercées » (Pagre) pour la gendarmerie et des protocoles « corps et carrières » pour la police sera poursuivie, de même que la transposition au corps d'encadrement et d'application de la police nationale (gradés et gardiens de la paix) et aux sous-officiers de gendarmerie du « nouvel espace statutaire » de la catégorie B.

2.2. Opérateurs rattachés à la mission

Les deux opérateurs rattachés au programme « Police nationale » poursuivront leurs missions fondamentales en 2012, tout en continuant les efforts de rationalisation de leur organisation et de mutualisation de leurs moyens.

L'École nationale supérieure de la police (ENSP) a pour mission principale d'assurer la formation initiale et continue du corps des commissaires de police et, plus largement, de participer à la formation initiale et continue des fonctionnaires des autres corps de la police nationale et des auditeurs et élèves étrangers. L'ENSP bénéficiera en 2012 d'une subvention pour charges de service public de 8,5 millions d'euros et d'un plafond d'emplois de 127 ETP (soit un effort de productivité de 1,5 % sur les effectifs de l'établissement par rapport à 2011).

L'Institut national de police scientifique (INPS) a pour mission de procéder à tous les examens, recherches et analyses d'ordre scientifique et technique qui lui sont demandés par les autorités judiciaires et les services de la police et de la gendarmerie nationales, aux fins de constatation des infractions pénales et d'identification de leurs auteurs. Il bénéficiera en 2012 d'une subvention pour charges de service public de 7,5 millions d'euros, ses effectifs (677 ETP) étant directement financés par ailleurs par le ministère.

Ministre concerné :

**- Intérieur, Outre-Mer, Collectivités territoriales
et Immigration**

SÉCURITÉ CIVILE

Autorisations d'engagement : 0,42 milliard d'euros
Crédits de paiement : 0,45 milliard d'euros

Emplois de l'État : 2 464 équivalents temps plein travaillés (ETPT)

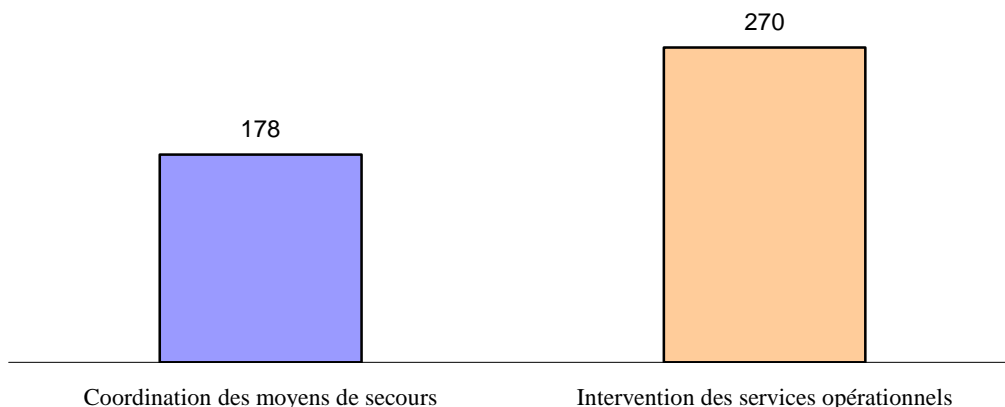
La mission « Sécurité civile » est dédiée à la protection des populations et à la gestion des crises. Le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration anime la politique nationale de sécurité civile et coordonne l'action des différents acteurs qui contribuent à sa mise en œuvre, notamment le réseau des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

En 2012, l'accent sera notamment mis sur les axes suivants :

- le développement des synergies entre les moyens nationaux afin de renforcer la qualité de leurs interventions ;
- la création ou la reprise de bases héliportées de la sécurité civile en Martinique et en Guadeloupe, dans le cadre de la réforme des forces de sécurité outre-mer ;
- la poursuite de plusieurs grands programmes d'investissement (système d'alerte et d'information des populations, etc.).

1. Les crédits par programme en 2012

Répartition des crédits de paiement par programme en PLF pour 2012
(en millions d'euros)



2. Principales orientations et réformes pour l'année 2012

Plafonds de la mission en 2011 et 2012

<i>En millions d'euros</i>	LFI 2011 (hors CAS Pensions)	Annuité LPFP 2012 (hors CAS Pensions)	PLF 2012 constant (hors CAS Pensions)	PLF 2012
Autorisations d'engagement	418	375	375	420
Crédits de paiement	393	403	403	448

Évolution des crédits et des emplois

Les crédits demandés en 2012 sont strictement conformes aux montants prévus par la loi de programmation des finances publiques (LPFP). Ils permettront de poursuivre le financement des projets phares de la sécurité civile engagés pour répondre aux préconisations du Livre blanc relatif à la défense et à la sécurité nationale, en cohérence avec le projet de loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI 2) :

- la rénovation du système d'alerte et d'information aux populations ;
- le programme pluriannuel d'équipement des services de sécurité civile en moyens de lutte contre les risques nucléaire, radiologique, biologique, chimique et explosif (NRBCE) ;
- le déploiement de nouveaux hélicoptères outre-mer ;
- la refondation du service de déminage.

En outre, la poursuite des réformes mises en œuvre dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), notamment l'optimisation de la maintenance, la rationalisation des bases d'hélicoptères de la sécurité civile et de la gendarmerie nationale, va permettre à la sécurité civile de contribuer à l'effort global de réduction des dépenses et des effectifs, tout en maintenant ses capacités opérationnelles. Le schéma d'emplois de la mission s'établit à - 23 ETP en 2012.

Ministre concerné :

**- Intérieur, Outre-mer, Collectivités territoriales
et Immigration**

SOLIDARITÉ, INSERTION ET ÉGALITÉ DES CHANCES

Autorisations d'engagement : 12,79 milliards d'euros

Crédits de paiement : 12,75 milliards d'euros

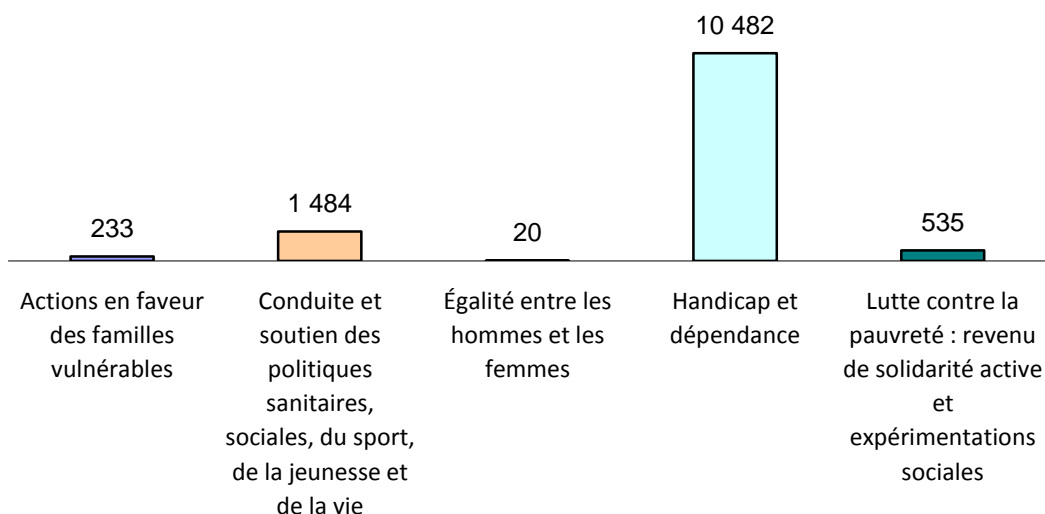
Emplois de l'État : 11 285 équivalents temps plein travaillé (ETPT)

Emplois des opérateurs : 9 314 équivalents temps plein (ETP)

La mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » répond à deux objectifs fondamentaux et indissociables de la Nation : contribuer à assurer un revenu minimum à ceux qui, pour des raisons familiales ou de santé, ne peuvent subvenir à leurs besoins par le travail, et les accompagner vers une insertion professionnelle durable.

1. Les crédits par programme en 2012

**Répartition des crédits de paiement par programme en PLF pour 2012
(en millions d'euros)**



2. Principales orientations et réformes pour l'année 2012

Plafonds de la mission en 2011 et 2012

<i>En millions d'euros</i>	LFI 2011 (hors CAS Pensions)	Annuité LPFP 2012 (hors CAS Pensions)	PLF 2012 constant (hors CAS Pensions)	PLF 2012
Autorisations d'engagement	12 169	12 593	12 619	12 787
Crédits de paiement	12 163	12 585	12 585	12 754

2.1. Évolution des crédits et des emplois

Les crédits de paiement 2012 de la mission sont conformes à l'annuité 2012 de la loi de programmation des finances publiques.

La solidarité nationale en faveur des personnes en situation de handicap se traduit, dans le budget de l'État, par la prise en charge de prestations permettant d'assurer un revenu d'existence (allocation aux adultes handicapés – AAH – et allocation supplémentaire d'invalidité – ASI –) et d'accompagner l'insertion professionnelle (financement des établissements et service d'aide par le travail et de la garantie de rémunération).

Les crédits afférents à ces dépenses de solidarité représentent plus de 82 % du total de la mission (10,5 milliards d'euros dont 7,5 milliards d'euros pour la seule AAH) mais ne reflètent qu'une partie de l'effort des pouvoirs publics (État, organismes de sécurité sociale et collectivités territoriales) en faveur des personnes handicapées (estimé à 36 milliards d'euros en 2010 contre 28 milliards d'euros en 2005, soit une hausse de +31 %). Ils sont en hausse de 6 % par rapport à 2011, sous l'effet principalement de la croissance de l'AAH (+ 8,3 % par rapport aux crédits prévus en 2011), allocation qui est revalorisée de +25 % entre 2008 et 2012 (soit un effort de la solidarité nationale de 1,4 milliards d'euros), mais aussi des créations de places en établissements et services d'aide par le travail. Une attention particulière est toutefois portée à l'harmonisation ainsi qu'à la rationalisation des pratiques d'attribution de l'allocation entre départements afin de maîtriser l'évolution de la dépense.

L'État, au travers du Fonds national des solidarités actives, contribue au financement du revenu de solidarité active (RSA), généralisé à compter du 1^{er} juin 2009. Le RSA est financé conjointement par l'État et les départements, ces derniers prenant à leur charge le premier « étage » (ou « RSA socle ») de cette nouvelle prestation d'aide sociale, qui se substitue au revenu minimum d'insertion et à l'allocation de parent isolé (API) perçus par des personnes sans emploi. L'État finance le « deuxième étage » du RSA (ou « RSA activité »), versé aux personnes exerçant une activité professionnelle. Le Fonds national des solidarités actives, dont les ressources sont constituées du produit de la contribution additionnelle aux prélèvements sociaux de 1,1 % sur les revenus du

patrimoine et sur les produits de placement ainsi que d'une subvention d'équilibre de l'État, finance également le RSA pour les jeunes actifs ainsi que le revenu supplémentaire temporaire d'activité dans les départements d'outre-mer. Au total, les ressources du Fonds national des solidarités actives permettront de financer 2 milliards d'euros de dépenses au titre du « RSA activité » et des différentes prestations qui l'accompagnent en 2012.

Les crédits de la mission continueront de financer des actions visant à promouvoir dans tous les domaines l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que des actions en faveur des familles vulnérables.

Enfin, les normes transversales de réduction des dépenses de fonctionnement de l'État sont appliquées aux crédits de la mission, qui assure le financement des fonctions support de plusieurs ministères sociaux. Ainsi, à l'instar des autres ministères, ces derniers voient leurs dépenses de fonctionnement courant (hors immobilier) diminuer de 7,5 % par rapport à l'année 2010. Par ailleurs, le ministère participe à la stratégie globale de l'État de non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux.

2.2. Opérateurs rattachés à la mission

Les vingt-six agences régionales de santé sont opérationnelles depuis le 1^{er} avril 2010. Elles rassemblent au sein d'une même structure les effectifs de l'État et de l'assurance maladie.

L'effort que s'impose l'État sur ses effectifs et son fonctionnement courant (hors immobilier) est appliqué également à ses opérateurs, tant s'agissant du non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux que des dépenses de fonctionnement courant des agences, qui seront réduites de 10 % sur la période 2011-2013.

Ministres concernés :

- Solidarités et Cohésion sociale
- Travail, Emploi et Santé
- Éducation nationale, Jeunesse et Vie associative
- Ville
- Sports

SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

Autorisations d'engagement : 0,47 milliard d'euros

Crédits de paiement : 0,48 milliard d'euros

Emplois des opérateurs : 1 702 équivalents temps plein (ETP)

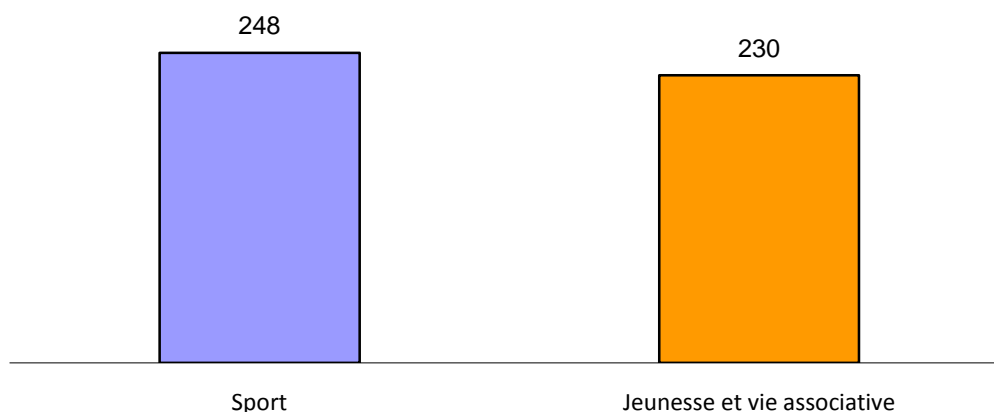
La mission « Sport, jeunesse et vie associative » a pour objet la mise en œuvre de deux politiques publiques :

- dans le domaine du sport, la mission concourt au développement du sport de haut niveau et de la pratique sportive pour tous les publics, et en particulier les publics éloignés de la pratique. Les actions menées visent aussi à promouvoir les valeurs éthiques du sport, avec par exemple la lutte contre le dopage, et à préserver la santé des sportifs ;

- dans le domaine de la jeunesse, la mission a pour objectif de favoriser l'initiative, l'autonomie et la prise de responsabilité citoyenne des jeunes, notamment dans le cadre du service civique, et ce afin d'améliorer leur insertion dans la vie sociale et professionnelle. Elle vise également à soutenir le développement de la vie associative en favorisant notamment sa reconnaissance, sa structuration et la formation de ses bénévoles.

1. Les crédits par programme en 2012

Répartition des crédits de paiement par programme en PLF pour 2012
(en millions d'euros)



2. Principales orientations et réformes pour l'année 2012

Plafonds de la mission en 2011 et 2012

<i>En millions d'euros</i>	LFI 2011 (hors CAS Pensions)	Annuité LPFP 2012 (hors CAS Pensions)	PLF 2012 constant (hors CAS Pensions)	PLF 2012
Autorisations d'engagement	419	423	431	475
Crédits de paiement	430	435	435	478

2.1. Évolution des crédits

La mission « Sport, jeunesse et vie associative » participe à l'effort général de réduction des dépenses publiques en recentrant son action sur ses principales priorités. Le montant de ses crédits de paiement 2012 est conforme à l'annuité 2012 de la loi de programmation des finances publiques.

L'année 2012 poursuit l'effort programmé sur la période 2011-2013 en faveur du développement du volontariat chez les jeunes, à travers notamment la montée en charge du service civique, qui devrait concerner 25 000 volontaires en 2012, et le soutien aux expérimentations sociales en faveur de la jeunesse.

Parallèlement, la mission continue de participer à la maîtrise des dépenses publiques. À cet effet, les dépenses d'intervention de la mission en faveur de la jeunesse et de la vie associative connaissent une légère diminution par rapport à 2011 (- 1 %).

S'agissant du programme « Sport » et dans le contexte de la préparation des prochains Jeux olympiques d'été, l'État maintient son soutien aux fédérations sportives et au développement du sport de haut niveau. Ce soutien se traduit notamment par la poursuite de la rénovation des bâtiments de l'Institut national du sport et de l'éducation sportive (Insep).

Par ailleurs, l'effort de l'État pour la rénovation et la construction des stades nécessaires à l'organisation de l'Euro 2016 s'élève à 168 millions d'euros et sera mis en œuvre par le Centre national pour le développement du sport.

2.2. Opérateurs rattachés à la mission

L'objectif de maîtrise des dépenses et de réduction de l'emploi public reste une priorité sur la période 2011-2013 pour les opérateurs, qui appliqueront les règles de non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux.

En 2012, conformément à l'engagement de modernisation des établissements publics du sport, les Creps et le musée national du sport se voient confier la gestion de leur masse salariale (43,4 millions d'euros), jusqu'à lors gérée par le ministère de la Santé.

Ministres concernés :

- **Sports**
- **Éducation nationale, Jeunesse et Vie associative**

TRAVAIL ET EMPLOI

Autorisations d'engagement : 10,16 milliards d'euros

Crédits de paiement : 10,19 milliards d'euros

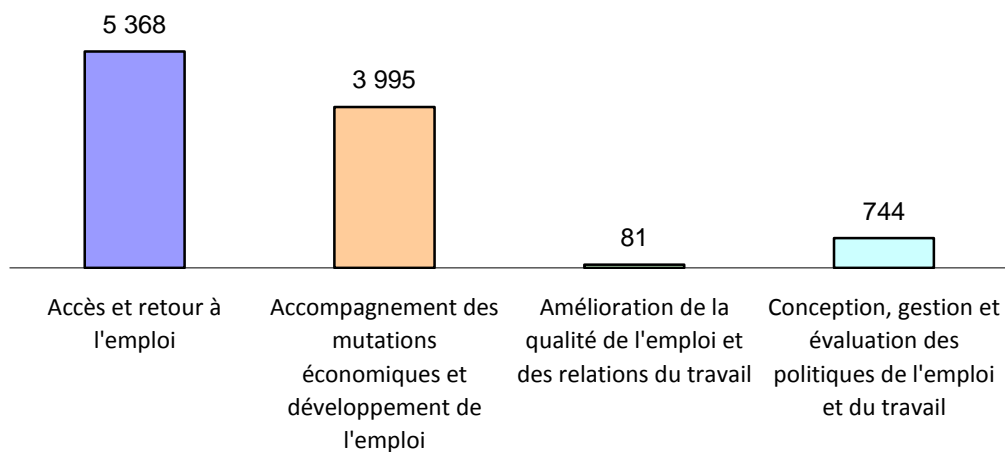
Emplois de l'État : 9 899 équivalents temps plein travaillé (ETPT)

Emplois des opérateurs : 44 052 équivalents temps plein (ETP)

La mission interministérielle « Travail et emploi » regroupe l'ensemble des crédits consacrés aux actions en faveur de l'emploi et de la lutte contre le chômage mises en œuvre par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé. Outre des dispositifs de soutien direct à l'emploi, au reclassement ou à la formation des demandeurs d'emploi, elle finance l'allocation spécifique de solidarité ainsi que les moyens de fonctionnement des différents acteurs du service public de l'emploi et notamment Pôle emploi.

1. Les crédits par programme en 2012

Répartition des crédits de paiement par programme en PLF pour 2012
(en millions d'euros)



2. Principales orientations et réformes pour l'année 2012

Plafonds de la mission en 2011 et 2012

<i>En millions d'euros</i>	LFI 2011 (hors CAS Pensions)	Annuité LPFP 2012 (hors CAS Pensions)	PLF 2012 constant (hors CAS Pensions)	PLF 2012
Autorisations d'engagement	12 187	9 838	9 989	10 156
Crédits de paiement	11 412	9 871	10 021	10 188

2.1. Évolution des crédits et des emplois

L'évolution des crédits de la mission s'inscrit dans le respect des objectifs transversaux de maîtrise de la dépense publique. Ainsi, la révision générale des politiques publiques a permis de mettre en évidence des réformes qui, tout en améliorant la qualité du service rendu à l'utilisateur, permettent de respecter l'objectif de non-remplacement d'un départ sur deux à la retraite (- 168 ETP).

L'évolution des crédits par rapport à 2011 prévue par la loi de programmation des finances publiques résulte principalement de la conjonction :

- de l'extinction des financements résultant de la mise en œuvre du plan de relance de l'économie en 2009 et 2010 qui représentaient encore près de 700 millions d'euros en 2011 ;
- de l'effet en 2012 de la rationalisation des exonérations sectorielles de cotisations sociales (niches sociales) adoptée en loi de finances initiale pour 2011 (baisse de près de 300 millions d'euros) ;
- de l'évolution tendancielle de certains dispositifs en extinction (- 240 millions d'euros) ;

Un effort significatif est par ailleurs intervenu en 2011 au profit de l'apprentissage et des jeunes dans le prolongement du discours du Président de la République prononcé le 1^{er} mars 2011 à Bobigny. La première loi de finances rectificative pour 2011 a ainsi institué une aide à l'embauche des apprentis (correspondant à la couverture des charges patronales pendant 12 mois), financé une ouverture des contrats de professionnalisation aux personnes de plus de 45 ans, demandeurs d'emploi, afin de favoriser une seconde partie de carrière (prime de 2 000 euros aux entreprises recrutant selon ces critères), accru le nombre des contrats aidés (+ 50 000 contrats uniques d'insertion - CUI - dans le secteur non marchand) et des contrats d'autonomie (7 000 nouveaux contrats sur le second semestre 2011).

Par ailleurs, la mission « Travail et Emploi » contribue à la mise en œuvre des décisions arrêtées par l'État lors de la conférence nationale du handicap du 7 juin 2011, et en particulier une augmentation du nombre d'aides au poste en entreprise adaptée à hauteur de 1 000 places supplémentaires par an pendant trois ans, ce qui représente un effort de + 14 millions d'euros en 2012.

Ces mesures en faveur de l'emploi, d'un coût de 350 millions d'euros en 2011 financé par redéploiement au sein du budget de l'État, représentent un effort supplémentaire de 150 millions d'euros en 2012 au-delà du plafond de l'annuité 2012 de la LPFP.

2.2. Opérateurs rattachés à la mission

Le principal opérateur de la mission, Pôle emploi, continuera, dans le cadre de la nouvelle convention tripartite conclue entre l'État, l'Unédic et Pôle emploi pour la période 2012–2014, à accroître ses efforts de personnalisation de l'offre de service aux usagers tout en favorisant la mutualisation des moyens.

Pour accompagner Pôle emploi, dans les meilleures conditions possibles, la subvention de fonctionnement versée par l'État est reconduite à hauteur de 1 360 millions d'euros et ses effectifs sont stabilisés en 2012.

Ministre concerné :

- Travail, Emploi et Santé

VILLE ET LOGEMENT

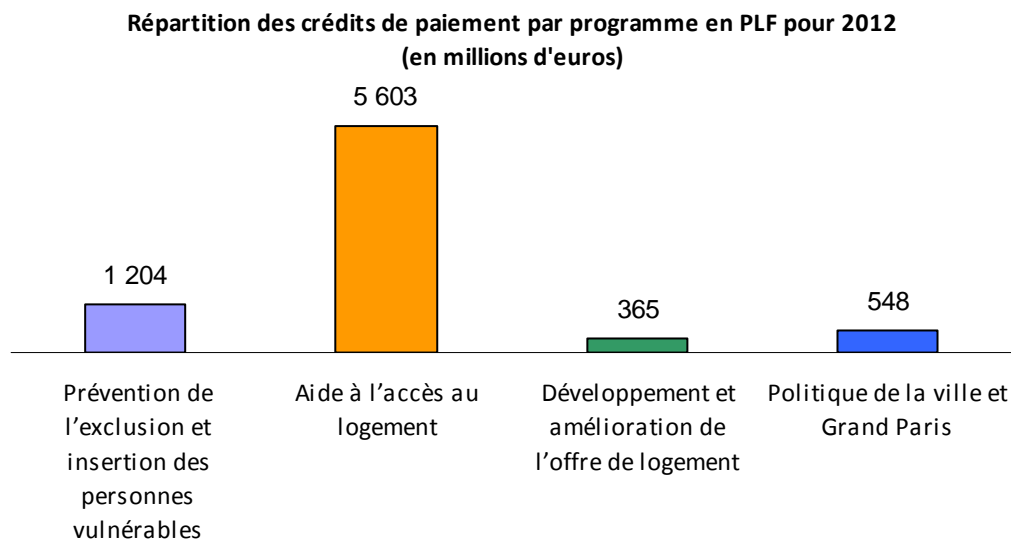
Autorisations d'engagement : 7,84 milliards d'euros

Crédits de paiement : 7,72 milliards d'euros

Emplois des opérateurs : 464 équivalents temps plein (ETP)

La mission « Ville et logement » traduit la mobilisation de l'État en faveur de l'accès des Français au logement, en développant une offre de logement diversifiée et accessible et en solvabilisant les ménages par les aides personnelles au logement. Cette mission permet également de renforcer la lutte contre l'habitat indigne, de réhabiliter les quartiers anciens dégradés et de lutter contre les exclusions en particulier en développant des solutions d'hébergement pour les personnes en très grande difficulté. Enfin, elle porte aussi les crédits consacrés par l'État aux quartiers prioritaires de la politique de la ville.

1. Les crédits par programme en 2012



2. Principales orientations et réformes pour l'année 2012

Plafonds de la mission en 2011 et 2012

<i>En millions d'euros</i>	LFI 2011 (hors CAS Pensions)	Annuité LPFP 2012 (hors CAS Pensions)	PLF 2012 constant (hors CAS Pensions)	PLF 2012
Autorisations d'engagement	7 672	7 633	7 845	7 845
Crédits de paiement	7 632	7 565	7 721	7 721

2.1. Évolution des crédits et des emplois

Aide à l'accès au logement

Les aides personnelles au logement bénéficieront en 2012 de 200 millions d'euros de plus que prévu dans le budget triennal 2011-2013, et ce afin de tenir compte de l'augmentation sensible du montant moyen des aides allouées par ménage. Ces aides bénéficient à plus de six millions de ménages disposant de revenus modestes et jouent un véritable rôle d'« amortisseur » social.

Développement et amélioration de l'offre de logement

Ce programme porte l'effort de l'État en faveur du développement de l'offre de logements locatifs sociaux, dont les autorisations d'engagement s'élèveront à 450 millions d'euros en 2012 et dont le financement sera complété par le système de péréquation entre organismes de logement social mis en place en 2011. Cet effort permet de maintenir le niveau historiquement élevé de logements sociaux financés ces dernières années. Par ailleurs, le programme contribue fortement, via les dispositifs fiscaux qui lui sont rattachés, à la politique de soutien à l'accession à la propriété, à l'investissement locatif et à l'amélioration des logements existants.

Au titre de l'investissement locatif, le dispositif Scellier sera prorogé jusqu'en 2015, recentré sur les logements « verts » et davantage territorialisé pour encourager l'investissement dans les zones où l'offre est insuffisante.

Politique de la ville et Grand Paris

Ce programme contribue à la réduction des écarts de développement socioéconomique entre certains territoires et leur environnement, par l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers sensibles. Cette contribution s'effectue selon deux axes principaux : la rénovation des quartiers dans la dynamique urbaine de leurs agglomérations, avec le programme national de rénovation urbaine (PNRU) et la réduction de la vulnérabilité sociale et économique des habitants, notamment à travers les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).

Le dispositif des zones franches urbaines (ZFU) complète la palette d'intervention du programme, en permettant aux petites et moyennes entreprises qui s'y implantent de bénéficier d'exonérations fiscales et de charges sociales, dans des conditions définies par la loi. Afin de poursuivre l'action de l'État en faveur du développement

économique et de l'emploi dans ces quartiers, ce dispositif sera prorogé pour trois ans à compter de 2012. En outre et afin de favoriser l'emploi local, les entreprises devront désormais employer au moins 50 % de salariés résidant en ZFU ou en zone urbaine sensible (ZUS), contre un tiers auparavant, pour pouvoir bénéficier des exonérations sociales et de certaines exonérations fiscales.

Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables

Ce programme assure le financement des centres d'hébergement d'urgence et de réinsertion sociale, des structures d'hébergement d'urgence ainsi que de dispositifs de logements adaptés tels que l'intermédiation locative ou les maisons relais, dont l'objet est de permettre une transition progressive vers le logement. La dotation 2012 permet d'assurer une stabilité des moyens et de donner aux opérateurs associatifs une visibilité sur les ressources qui leur sont allouées. Elle confirme le caractère prioritaire pour le gouvernement du chantier national de refondation de la politique d'hébergement et d'accès au logement. Le ministère en charge du programme s'appuiera sur les résultats des travaux de l'enquête nationale de coûts réalisés en 2011 en vue d'améliorer l'efficacité des dispositifs d'hébergement.

2.2. Opérateurs rattachés à la mission

Six opérateurs sont rattachés à cette mission : l'Agence nationale de l'habitat (Anah), la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS), l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acse), la Société du Grand Paris (SGP) et l'Institut de formation aux carrières administratives, sanitaires et sociales (Ifcass).

Ministres concernés :

- **Écologie, Développement durable, Transports et Logement**

- **Ville**